

*Un exemplaire du présent prospectus simplifié provisoire a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province du Canada; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive aux fins de la vente de titres. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être vendus avant que les autorités en valeurs mobilières n'aient visé le prospectus.*

*Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres offerts par les présentes n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act of 1933 des États-Unis et ils ne peuvent ni être offerts ni être vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis. Voir « Mode de placement ». L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus simplifié provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. Aux fins du Québec, le présent prospectus simplifié contient une information conçue pour être complétée par la consultation du dossier d'information. On peut se procurer sans frais un exemplaire des documents intégrés par renvoi et du dossier d'information auprès du secrétaire de BCE Emergis Inc., 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2200, Montréal (Québec) H3B 4T3, téléphone : (514) 868-2200.*

### Prospectus simplifié provisoire



Nouvelle émission

Le 8 novembre 2001

## BCE EMERGIS INC.

250 750 000 \$

6 470 968 actions ordinaires

Le présent placement consiste en un placement de 2 600 000 actions ordinaires de BCE Emergis Inc. (BCE Emergis ou la Société) auprès du public et de 3 870 968 actions ordinaires auprès d'une filiale en propriété exclusive de BCE Inc. (BCE).

### PRIX : 38,75 \$ l'action ordinaire

Les actions ordinaires sont inscrites et négociées à la Bourse de Toronto (la TSE) sous le symbole « IFM ». Le 5 novembre 2001, jour précédant l'annonce du placement, le cours de clôture des actions ordinaires de BCE Emergis à la TSE s'établissait à 40,05 \$.

	Prix	Rémunération des preneurs fermes	Produit net revenant à la Société <sup>1)</sup>
Par action ordinaire			
— au public .....	38,75 \$	1,55 \$	37,20 \$
— à BCE .....	38,75 \$	—	38,75 \$
Total .....	250 750 000 \$	4 030 000 \$	246 720 000 \$

1) Avant déduction des frais du placement, évalués à 300 000 \$, qui seront payés à même les fonds généraux de BCE Emergis.

RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières TD Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Raymond James Ltée, Valeurs mobilières Yorkton Inc. et Thomson Kernaghan & Cie Limitée (collectivement, les *preneurs fermes*), en tant que contrepartistes, offrent conditionnellement 2 600 000 actions ordinaires, sous réserve de prévente, sous les réserves d'usage concernant leur émission et leur vente par BCE Emergis, leur remise aux preneurs fermes et leur acceptation par ceux-ci conformément aux conditions du contrat de prise ferme dont il est question à la rubrique « Mode de placement », et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Stikeman Elliott, pour le compte de BCE Emergis, et par Ogilvy Renault, pour le compte des preneurs fermes.

BCE Emergis a convenu de vendre, et BCE, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, a convenu d'acheter, 3 870 968 des actions ordinaires offertes par les présentes. Aucune commission ne sera versée aux preneurs fermes dans le cadre de cette transaction. Voir « Achat simultané par BCE ».

Les souscriptions d'actions ordinaires offertes au public par les preneurs fermes seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription à tout moment, sans préavis. On prévoit que les certificats définitifs attestant les actions ordinaires pourront être remis à la clôture du présent placement, qui devrait avoir lieu vers le 22 novembre 2001 ou à toute autre date dont les parties pourraient convenir, mais quoi qu'il en soit, au plus tard le 19 décembre 2001.

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et BMO Nesbitt Burns Inc. sont des filiales de banques à chartre canadienne qui sont des prêteurs de BCE Emergis. Par conséquent, BCE Emergis peut être considérée comme étant un émetteur associé de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et de BMO Nesbitt Burns Inc. aux fins de la législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces canadiennes. Voir « Emploi du produit » et « Mode de placement ».

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI ..	2	VÉRIFICATEURS, AGENT DES	
LA SOCIÉTÉ .....	3	TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE	
ACHAT SIMULTANÉ PAR BCE INC. ....	4	LA TENUE DES REGISTRES .....	8
FAIT RÉCENT .....	4	RECOURS .....	9
ACQUISITION IMPORTANTE .....	4	BCE EMERGIS INC. — ÉTAT	
EMPLOI DU PRODUIT .....	5	CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS ..	5	PRO FORMA NON VÉRIFIÉ .....	F-1
STRUCTURE DU CAPITAL .....	6	UNITED PAYORS & UNITED	
MODE DE PLACEMENT .....	6	PROVIDERS, INC. — ÉTATS	
FACTEURS DE RISQUE .....	8	FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	F-5
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE .....	8	ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ .....	A-1
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE		ATTESTATION DES PRENEURS	
PLACEMENT .....	8	FERMES .....	A-2

*À moins d'indication contraire, tous les montants figurant dans le présent prospectus simplifié sont exprimés en dollars canadiens.*

### DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants, déposés auprès des diverses commissions de valeurs mobilières ou d'autres autorités analogues de chaque province du Canada, sont expressément intégrés au présent prospectus simplifié par renvoi et en font partie intégrante :

- a) la notice annuelle de BCE Emergis datée du 1<sup>er</sup> mai 2001 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000;
- b) les états financiers consolidés vérifiés de BCE Emergis pour les exercices terminés les 31 décembre 2000 et 1999, accompagnés du rapport des vérificateurs s'y rapportant, qui figurent dans le rapport annuel de BCE Emergis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000;
- c) l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation qui figure dans le rapport annuel de BCE Emergis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000;
- d) la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de BCE Emergis établie dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires de BCE Emergis tenue le 15 mai 2001 (sauf la présentation de la composition du comité des ressources humaines et de régie de l'entreprise du conseil d'administration de BCE Emergis, le rapport du comité des ressources humaines et de régie de l'entreprise sur la rémunération des membres de la direction, le graphique du rendement pour les actionnaires et l'énoncé des pratiques en matière de régie de l'entreprise);
- e) les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de BCE Emergis pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 septembre 2001 et 2000;
- f) l'analyse intermédiaire par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2001;
- g) les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de BCE Emergis pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2000 et 1999.

Sont en outre réputés intégrés au présent prospectus simplifié par renvoi tous les documents des types susmentionnés ainsi que les rapports de changement important (sauf les rapports de changement important confidentiels) déposés par BCE Emergis auprès d'une commission de valeurs mobilières ou d'une autorité analogue au Canada après la date du présent prospectus simplifié et avant la fin du placement.

**Toute information donnée dans un document intégré ou réputé intégré aux présentes par renvoi est réputée être modifiée ou remplacée, aux fins du présent prospectus simplifié, si elle est modifiée ou remplacée par une mention figurant aux présentes ou dans tout autre document déposé ultérieurement qui est également intégré ou réputé intégré aux présentes par renvoi. Le texte qui modifie ou remplace une information n'a pas à préciser qu'il modifie ou remplace une information donnée auparavant ni n'a à donner une autre information stipulée dans le texte modifié ou remplacé. Le fait de modifier ou de remplacer une information n'est pas réputé, à quelque fin que ce soit, être un aveu que l'information modifiée ou remplacée constituait, lorsqu'elle a été donnée, une information fautive ou trompeuse, une déclaration inexacte sur un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour qu'une information ne soit pas fautive ou trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été donnée. Seul le texte qui modifie ou remplace une information est réputé faire partie intégrante du présent prospectus simplifié.**

## LA SOCIÉTÉ

BCE Emergis est un important fournisseur de services de commerce électronique. Ses efforts stratégiques visent à affirmer sa position de chef de file dans les secteurs des services financiers et des solutions en santé électroniques, où les transactions sont nombreuses. La Société offre des services de commerce électronique fondés sur Internet de pointe qui permettent le traitement électronique des processus commerciaux allant des commandes jusqu'aux paiements. BCE Emergis permet à ses clients de tirer de l'adoption du commerce électronique une valeur croissante et d'obtenir des services toujours plus sophistiqués. Ses solutions électroniques évolutives transforment les processus commerciaux comme l'achat, la vente, la facturation et le paiement et permettent aux compagnies de réussir dans une économie Internet mondiale webcentrique, hautement concurrentielle et axée sur la rentabilité. BCE Emergis compte parmi ses clients d'importantes banques et compagnies d'assurance nord-américaines.

BCE Emergis compte deux principales filiales actives : BCE Emergis Corporation (*US Health Corp.*) et BCE Emergis Technologies, Inc. (*Emergis Technologies*). US Health Corp. fournit des services de traitement des demandes de remboursement de soins médicaux et de limitation des coûts aux compagnies d'assurance. Emergis Technologies fournit des solutions de facturation et de paiement accessibles sur Internet. Chacune de ces filiales est une filiale en propriété exclusive de BCE Emergis et est régie par les lois de l'État du Delaware.

Le siège social et principal établissement de BCE Emergis est situé au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2200, Montréal (Québec) H3B 4T3 ([www.emergis.com](http://www.emergis.com)). La Société loue également des bureaux et d'autres installations dans la région de Montréal (Québec), dans la région de Toronto (Ontario), à Rockville (Maryland), à Greensboro (Caroline du Nord) et à divers autres endroits au Canada et aux États-Unis. Les actions ordinaires de la Société (symbole boursier « IFM ») sont intégrés à l'indice composé TSE 100.

### Services

Les solutions de BCE Emergis permettent aux sociétés de transiger et d'échanger des données, par voie électronique, avec leurs partenaires commerciaux et leurs clients. La vaste gamme de solutions de la Société vise des technologies d'« ordre de paiement », qui comprennent des solutions de facturation et des fonctionnalités de paiement électroniques, y compris le paiement en ligne et le traitement de transactions par carte de crédit et de débit aux points de vente, et des solutions d'approvisionnement électronique. Ces technologies visent des transactions comme des commandes, des factures, des relevés, des documents d'expédition et des réclamations électroniques en santé provenant des clients. La Société traite ces transactions, par voie électronique, à l'aide d'une ou de plusieurs fonctions, y compris la conversion, la répartition, la résolution et la protection, puis les transmet aux partenaires commerciaux. Dès qu'ils sont reçus, les documents sont traités par voie électronique et les paiements, avis et confirmations correspondants sont émis et transmis, ce qui achève le cycle commercial. En reliant les diverses parties à une transaction, non seulement à la Société mais aussi entre elles, BCE Emergis est campée au centre de la communauté électronique.

### Unités d'affaires stratégiques

BCE Emergis a regroupé ses activités et ses différentes unités en trois unités d'affaires stratégiques :

- Groupe Solutions électroniques en santé;
- BCE Emergis — Canada;
- BCE Emergis — États-Unis.

Le Groupe Solutions électroniques en santé, qui vise le marché des solutions en santé électroniques en Amérique du Nord, a pour objet de permettre le traitement des demandes de remboursement que reçoivent des compagnies d'assurance-maladie, des commissions des accidents du travail et des organismes gouvernementaux et de fournir d'autres services de limitation des coûts médicaux. BCE Emergis tire parti de ses relations d'affaires avec des intervenants du secteur de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie, dont plusieurs jouent un rôle important tant au Canada qu'aux États-Unis. Les solutions de la Société visent à permettre aux clients de réaliser d'importantes économies de coûts et d'accroître leur efficacité, et à leur donner en outre la possibilité de revoir certaines de leurs pratiques commerciales actuelles.

BCE Emergis — Canada cherche principalement à offrir une vaste gamme de solutions technologiques de commerce électronique. Celles-ci sont généralement vendues par l'entremise d'institutions financières, de Bell Canada et d'une équipe de vente. BCE Emergis a également établi, au cours des deux dernières années, des places d'affaires et des solutions de pointe pour la présentation des factures et pour l'achat en ligne. Elle cherchera à

assurer la croissance de ces places d'affaires en pénétrant de façon accrue les bassins d'utilisateurs. Au cours de 2000 et de 2001, ces places d'affaires en étaient à la phase initiale de leur développement.

BCE Emergis — États-Unis cherche principalement à offrir des solutions de commerce électronique spécifiques sur le marché américain. Ses activités visent principalement le marché des services financiers. Elle utilise les institutions financières, distribuant des solutions électroniques à leurs clients. Cette approche ciblée implique l'offre de technologies de pointe, principalement des solutions de présentation des factures et d'approvisionnement électronique qui sont offertes séparément ou comme éléments d'une solution intégrée. La Société considère que cette unité en est à sa phase de démarrage et qu'elle recherchera activement à tirer parti des nombreuses possibilités qu'offre le marché américain.

### **ACHAT SIMULTANÉ PAR BCE INC.**

BCE Emergis a convenu de vendre, et BCE, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, a convenu d'acheter, 3 870 968 actions ordinaires en exerçant son droit préférentiel de souscription au prix de 38,75 \$ l'action, soit le prix auquel les actions ordinaires sont offertes au public. Les preneurs fermes ne recevront aucune rémunération à l'égard de cette vente d'actions ordinaires à la filiale en propriété exclusive de BCE. L'achat dépend de la souscription, par les preneurs fermes, des 2 600 000 actions ordinaires offertes au public, et sera réalisé en même temps que cette souscription. Compte tenu du présent placement, BCE détiendra, directement ou indirectement, 65,1 % des actions ordinaires en circulation de BCE Emergis. Le produit que tirera BCE Emergis de la vente d'actions ordinaires à une filiale en propriété exclusive de BCE, soit 150 millions de dollars, sera utilisé par BCE Emergis pour rembourser le capital de la débenture convertible de BCE Emergis émise à BCE le 31 décembre 2000 (la *débenture convertible de BCE*), qui s'élève à 150 millions de dollars.

Conformément à une entente conclue avec Bell Canada en date du 31 juillet 1998, BCE Emergis a convenu de ne pas émettre d'actions ordinaires ou de titres convertibles en actions ordinaires (les *titres offerts*) à compter du 31 août 1998, à moins que les titres offerts n'aient d'abord été offerts à Bell Canada, qui aurait un droit préférentiel de souscription lui permettant d'acquérir, sous réserve des approbations réglementaires, un nombre de titres offerts proportionnel au nombre d'actions ordinaires que BCE Emergis détiendrait à ce moment-là, au prix et aux conditions auxquels les titres offerts sont offerts à d'autres. Le droit de Bell Canada ne s'applique pas à l'émission d'actions ordinaires aux termes du régime d'options d'achat d'actions de BCE Emergis ou en vertu de bons de souscription, d'options ou de droits de BCE Emergis en cours au 31 août 1998. Bell Canada a transféré ce droit préférentiel de souscription à BCE le 31 mai 1999.

### **FAIT RÉCENT**

#### **Ententes polyvalentes en matière de commerce électronique avec Bell Canada**

Le 11 octobre 2001, BCE Emergis a annoncé qu'elle avait signé un certain nombre d'ententes clés avec Bell Canada à l'égard de la prestation de services de commerce électronique avancés. Dans le cadre de ces ententes, BCE Emergis a prolongé sa relation d'affaires avec Bell Canada de trois années supplémentaires et a étendu la portée de l'entente de revendeur exclusif conclue avec Bell Canada en 1999 à l'égard des services d'accès d'affaires à Internet pour inclure le réseau d'affaires électronique de BCE Emergis, qui permet aux entreprises d'être reliées à leurs partenaires et d'échanger des données dans un environnement IP sécuritaire. L'entente originale devait prendre fin le 31 décembre 2001. BCE Emergis a également conclu avec Bell Canada des ententes supplémentaires pluriannuelles à l'égard de la prestation d'autres services de commerce électronique. Les recettes promises pour la durée de ces ententes s'élèveront à 315 millions de dollars et les recettes de 2002 devraient s'élever à 132 millions de dollars.

### **ACQUISITION IMPORTANTE**

#### **United Payors & United Providers, Inc.**

En mars 2000, BCE Emergis a acquis US Health Corp. (auparavant United Payors & United Providers, Inc.) pour 824 321 000 \$ en espèces (ce qui comprend les coûts de transaction et d'intégration). US Health Corp. fournit des services de traitement des demandes de remboursement et de limitation des coûts aux compagnies d'assurance par l'entremise d'un réseau d'hôpitaux, dont des hôpitaux de soins de courte durée, des fournisseurs de soins de santé

auxiliaires et des médecins aux États-Unis. En 2000, des demandes de remboursement de soins de santé de plus de 3,3 milliards de dollars américains ont été traitées à l'aide des solutions de US Health Corp.

Le 24 mars 2000, afin de fournir le financement nécessaire à l'acquisition de US Health Corp., BCE a acheté, par voie de placement privé, 5 517 827 actions ordinaires au prix de 117,80 \$ l'action, pour une contrepartie totale de 650 millions de dollars. La Société a également émis à BCE une débenture convertible d'un montant en capital de 150 millions de dollars portant intérêt au taux de 6,84 % par année. Cette débenture a été remboursée le 31 décembre 2000 et la débenture convertible de BCE, portant intérêt au taux de 6,3 % par année, a été émise à BCE pour financer la première. Celle-ci est convertible, au gré du porteur, en 1 989 389 actions ordinaires, à un prix de conversion de 75,40 \$ l'action, et arrive à échéance le 30 juin 2002.

## EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net estimatif que doit tirer BCE Emergis du présent placement s'élève à 246 420 000 \$. Sur ce montant, 96 420 000 \$ seront affectés au financement de la recherche et du développement, des acquisitions et des besoins en capitaux, en cours ou projetés, de BCE Emergis. BCE Emergis affectera le solde, soit 150 millions de dollars, au remboursement du capital de la débenture convertible de BCE. La Société ne se servira pas du produit tiré du présent placement pour réduire sa dette envers les banques à charte canadienne dont RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et BMO Nesbitt Burns Inc. sont des filiales. Voir « Mode de placement ».

## DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital autorisé de BCE Emergis est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Au 6 novembre 2001, on comptait 94 811 661 actions ordinaires émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

### Actions ordinaires

Les actions ordinaires comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions suivantes et y sont assujetties :

*Droit de vote* — Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'être avisé de la tenue de toutes les assemblées générales et extraordinaires des actionnaires de BCE Emergis et d'y assister, sauf en ce qui concerne les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série particulière ont le droit de voter. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote.

*Dividendes* — Les porteurs des actions ordinaires peuvent recevoir, au gré des administrateurs, sur une partie ou sur la totalité des profits ou des surplus de la Société dûment applicables au paiement de dividendes et après le paiement de tout dividende payable sur des actions privilégiées, les dividendes déclarés et payables par BCE Emergis sur les actions ordinaires.

*Dissolution* — Les porteurs d'actions ordinaires ont droit au partage égal de toute distribution de l'actif de BCE Emergis au moment de sa liquidation volontaire ou forcée ou de sa dissolution, ou de toute autre distribution de son actif entre ses actionnaires. Une telle participation est assujettie aux droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées émises et en circulation ou aux actions de toute autre catégorie prenant rang avant les actions ordinaires.

### Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et, sous réserve des statuts de BCE Emergis, le conseil d'administration a le droit d'établir, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions se rattachant aux actions de chaque série. Les porteurs d'actions privilégiées ne peuvent voter aux assemblées des actionnaires sauf de la manière prévue par la loi.

## STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau non vérifié qui suit fait état de l'encaisse et des placements temporaires en espèces, de la dette à court terme, de la dette à long terme et de la structure du capital de BCE Emergis au 30 septembre 2001 sur une base réelle et pro forma pour tenir compte du présent placement et du remboursement de la débenture convertible de BCE à la clôture.

Le présent tableau doit être lu de concert avec les états financiers consolidés vérifiés et non vérifiés qui sont intégrés par renvoi au présent prospectus.

	Au 30 septembre 2001	
	Réel (non vérifié)	Pro forma (non vérifié)
	(En milliers de dollars, sauf le nombre d'actions)	
Encaisse et placements temporaires en espèces .....	81,9	178,3 <sup>1</sup>
Dette à court terme		
Tranche à court terme de la dette à long terme .....	24,6	24,6
Débenture convertible payable à la société mère .....	139,5	— <sup>2,5</sup>
	164,1	24,6
Dette à long terme .....	30,8	30,8
Avoir des actionnaires		
Option sur la débenture convertible payable à la société mère .....	21,0	— <sup>3</sup>
Capital-actions		
Nombre illimité d'actions ordinaires, 94 780 308 émises, 101 251 276 pro forma .....	1 349,0	1 595,4 <sup>4</sup>
Surplus d'apport .....	25,2	46,2 <sup>3</sup>
Déficit .....	(685,1)	(695,6) <sup>5</sup>
Redressement au titre de la conversion des devises .....	54,1	54,1
	764,2	1 001,1
Capitalisation totale .....	959,1	1 055,5

- 1) Pour tenir compte de l'ajout d'un produit net de 96 420 000 \$, compte tenu (i) du présent placement, (ii) du remboursement de la débenture convertible de BCE, et (iii) des frais et des coûts estimatifs du présent placement.
- 2) Pour tenir compte du remboursement de la débenture convertible de BCE d'un montant de 150 millions de dollars.
- 3) Pour tenir compte du montant de l'option de conversion non levée sur la débenture convertible de BCE remboursé au moyen du produit de l'émission et de la vente d'actions ordinaires à une filiale en propriété exclusive de BCE. (Voir la rubrique « Achat simultané par BCE Inc. ».)
- 4) Pour tenir compte de l'émission de 6 470 968 actions ordinaires d'un montant de 250 750 000 \$ moins les frais et coûts estimatifs du présent placement de 4 330 000 \$.
- 5) Pour tenir compte de l'augmentation restante sur la débenture convertible de BCE d'un montant de 10,5 millions de dollars.

## MODE DE PLACEMENT

Selon un contrat (le *contrat de prise ferme*) daté du 8 novembre 2001 et conclu entre RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières TD Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Raymond James Ltée, Valeurs mobilières Yorkton Inc. et Thomson Kernaghan & Cie Limitée (collectivement, les *preneurs fermes*), d'une part, et BCE Emergis, d'autre part, cette dernière s'est engagée à vendre et les preneurs fermes se sont engagés à acheter vers le 22 novembre 2001, ou à toute autre date dont ils pourraient convenir, mais, quoi qu'il en soit, au plus tard le 19 décembre 2001 (la *date de clôture*), sous réserve du respect de toutes les exigences juridiques nécessaires et des modalités et des conditions qui y sont contenues, la totalité absolue des 2 600 000 actions ordinaires visées par le présent placement au prix de 38,75 \$ l'action, pour une contrepartie totale de 100 750 000 \$ payable à BCE Emergis contre livraison de ces actions ordinaires. En contrepartie des services qu'ils rendront aux termes du contrat de prise ferme, BCE Emergis a convenu de verser aux preneurs fermes une rémunération s'élevant à 4 030 000 \$ (1,55 \$ l'action) au total. L'obligation des preneurs fermes d'acheter les 2 600 000 actions ordinaires dépend notamment de la réalisation de l'achat, par une filiale en propriété exclusive de BCE, de 3 870 968 actions ordinaires, comme il est décrit à la rubrique « Achat simultané par BCE ».

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et BMO Nesbitt Burns Inc. sont des filiales de banques à charte canadiennes qui sont des prêteurs de BCE Emergis. Par conséquent, la Société peut être considérée comme étant un émetteur associé de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et de BMO Nesbitt Burns Inc. aux sens où l'entend la législation sur les valeurs mobilières applicable. BCE Emergis dispose d'une ligne de crédit auprès d'une banque à charte canadienne. Cette ligne plafonne à 8 millions de dollars. Aucune somme n'en a été tirée. BCE Emergis a une dette impayée de 4 500 000 \$ aux termes d'un prêt à terme conclu avec la même banque à charte canadienne. BCE Emergis dispose d'une ligne de crédit auprès d'une autre banque à charte canadienne. Cette ligne plafonne à 8 millions de dollars. Aucune somme n'en a été tirée. BCE Emergis dispose d'une facilité de crédit au titre de la location-acquisition auprès de la même banque à charte canadienne s'élevant à 30 millions de dollars, dont 24 500 000 \$ sont impayés. BCE Emergis se conforme aux dispositions de ces facilités de crédit. Aucun produit du placement ne servira à rembourser les montants impayés aux termes de ces facilités. Ces banques n'ont pas participé aux négociations entourant le placement ou à l'établissement des conditions et modalités du placement ni n'ont tenté d'influer sur ces négociations de quelque façon que ce soit.

Le prix d'offre des actions ordinaires a été établi par voie de négociation entre BCE Emergis et les preneurs fermes. Ces preneurs fermes ne tireront du placement aucun avantage autre que la rémunération payable par BCE Emergis dont il est question ci-dessus.

Aux termes du contrat de prise ferme, les obligations des preneurs fermes sont individuelles et non solidaires et il peut y être mis fin à leur gré d'après leur évaluation de la situation des marchés financiers et il peut y être mis fin aussi à la réalisation de certains événements stipulés. Les preneurs fermes sont toutefois tenus de prendre livraison et d'effectuer le paiement des 2 600 000 actions ordinaires offertes aux présentes si l'une d'entre elles est achetée aux termes du contrat de prise ferme.

BCE Emergis s'est engagée envers les preneurs fermes à ne pas vendre ni convenir de vendre ni offrir de vendre des actions ordinaires ou des titres convertibles en de telles actions, et à ne pas octroyer d'options visant la vente de telles actions ni autrement en disposer, que ce soit de façon directe ou indirecte, et ce, pendant une période se terminant 90 jours suivant la date de clôture, à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement par écrit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et de Marchés mondiaux CIBC inc. pour le compte des preneurs fermes, sauf pour rémunérer des employés ou des administrateurs, ou leur consentir un incitatif, pour acquitter des effets en circulation ou satisfaire des engagements contractuels ou en règlement partiel ou intégral du prix d'achat de toute entreprise ou de tous éléments d'actif acquis par BCE Emergis, sans lien de dépendance.

BCE s'est engagée envers les preneurs fermes à ne pas vendre ni convenir de vendre ni offrir de vendre des actions ordinaires de BCE Emergis ou des titres convertibles en de telles actions de BCE Emergis et à ne pas octroyer d'options visant la vente de telles actions ni autrement en disposer, que ce soit de façon directe ou indirecte, et ce, pendant une période se terminant 90 jours suivant la date de clôture, à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement par écrit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et de Marchés mondiaux CIBC inc. pour le compte des preneurs fermes, sauf s'il s'agit de cessions d'actions ordinaires de BCE Emergis ou d'autres titres décrits ci-dessus à des filiales directes ou indirectes de BCE.

Des instructions générales de la Commission des valeurs mobilières du Québec et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario interdisent aux preneurs fermes d'acheter ou d'offrir d'acheter des actions ordinaires pendant la durée du placement aux termes du prospectus, sous réserve de certaines exceptions dans la mesure où l'achat ou l'offre ne sont pas faits dans le but de créer une activité réelle ou apparente sur ces actions ordinaires ou de faire monter leur cours. Les exceptions en question comprennent un achat ou une offre permis par les règles et règlements de la Bourse de Toronto relativement à la stabilisation du marché et aux activités passives de maintien du marché ainsi qu'une offre ou un achat effectués pour le compte d'un client si l'ordre n'a pas été sollicité pendant la durée du placement. Sous réserve de ce qui précède, et dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes peuvent attribuer des actions ordinaires en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à stabiliser ou à maintenir leur cours à un niveau supérieur à celui qui serait autrement formé sur un marché libre. Ces opérations peuvent être entreprises ou interrompues à tout moment au cours du présent placement.

Les actions ordinaires n'ont pas été ni ne seront enregistrées aux termes de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée (la *Loi de 1933*), et, par conséquent, ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences d'enregistrement prévues par la Loi de 1933. Chaque preneur ferme s'est engagé à ne pas offrir, vendre ou livrer des actions ordinaires aux États-Unis ou dans l'un de ses territoires ou possessions, autrement qu'en conformité avec les conditions de ces dispenses. En

outre, tant qu'il ne s'est pas écoulé 40 jours après le début du présent placement, l'offre ou la vente des actions ordinaires aux États-Unis par un courtier (qu'il participe ou non au présent placement) risque de contrevenir aux exigences d'enregistrement de la Loi de 1933, si cette offre ou cette vente est réalisée autrement qu'en conformité avec la *Rule 144A* prise en application de la Loi de 1933.

## FACTEURS DE RISQUE

La Société estime qu'il n'existe aucun autre facteur de risque que ceux divulgués à l'article 3.15 de la rubrique 3, « Description de l'entreprise », de la notice annuelle de BCE Emergis datée du 1<sup>er</sup> mai 2001 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000.

## QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relatives aux actions ordinaires offertes aux présentes seront examinées par Stikeman Elliott, pour le compte de BCE Emergis, et par Ogilvy Renault, pour le compte des preneurs fermes. Le 8 novembre 2001, les associés et les avocats-salariés de Stikeman Elliott et de Ogilvy Renault étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, en tant que groupe, de moins de 1 % des actions ordinaires de BCE Emergis.

## ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Stikeman Elliott, conseillers juridiques de BCE Emergis, et de Ogilvy Renault, conseillers juridiques des preneurs fermes, d'après les lois en vigueur à la date des présentes et sous réserve du respect des normes de prudence et des dispositions et restrictions générales en matière de placement énoncées dans les lois suivantes (et, le cas échéant, leurs règlements d'application respectifs) et, dans certains cas, sous réserve du respect des exigences additionnelles relatives aux politiques et objectifs de placement, et sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours aux dispositions dites « omnibus », un placement dans les actions ordinaires ne sera pas, à la date de l'émission, interdit aux termes des lois suivantes :

*Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada);

*Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada);

*Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada);

*Loi sur les assurances* (Québec), pour un assureur, au sens de cette loi, constitué en vertu des lois de la province de Québec, autre qu'une corporation de fonds de garantie;

*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (Québec), pour une société de fiducie, au sens de cette loi, qui investit ses propres fonds ainsi que les fonds reçus à titre de dépôts et une société d'épargne, au sens de cette loi, qui investit ses propres fonds;

*Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec) pour un régime garanti, au sens de cette loi;

*Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie* (Ontario);

*Loi sur les régimes de retraite* (Ontario);

*Insurance Act* (Alberta);

*Employment Pension Plans Act* (Alberta);

*Loan and Trust Corporations Act* (Alberta);

*Loi sur les assurances* (Manitoba);

*Financial Institutions Act* (Colombie-Britannique);

*Pension Benefits Standards Act*

(Colombie-Britannique).

En outre, de l'avis de ces conseillers juridiques, les actions ordinaires constitueront également, à la date de clôture, des placements admissibles aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour les fiducies régies par un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime enregistré d'épargne-études ou un régime de participation différée aux bénéficiaires.

## VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés, 1, Place Ville-Marie, bureau 3000, Montréal (Québec), H3B 4T9, sont les vérificateurs de BCE Emergis.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est la Compagnie Trust CIBC Mellon à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto.

## **RECOURS**

Les lois établies par certaines autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution, qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses, ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

**BCE EMERGIS INC.**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS PRO FORMA NON VÉRIFIÉ**

**RAPPORT SUR LA COMPILATION**

Aux administrateurs de  
BCE Emergis Inc.

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation de l'état consolidé des résultats pro forma ci-joint de BCE Emergis Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, lequel a été préparé pour inclusion dans le prospectus simplifié relatif à la vente et à l'émission d'actions ordinaires. À notre avis, l'état consolidé des résultats pro forma de BCE Emergis Inc. a été compilé correctement pour refléter l'opération prévue et les hypothèses décrites dans les notes complémentaires.

Comptables agréés

Montréal (Québec)  
Le ● novembre 2001

**BCE EMERGIS INC.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS PRO FORMA NON VÉRIFIÉ**

**Exercice terminé le 31 décembre 2000**

(en milliers de dollars, sauf la perte par action)

	<u>BCE Emergis</u>	<u>UP&amp;UP</u>	<u>Redressements</u>	<u>Données</u>
	(vérifié)	(pour la période comprise entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 mars 2000) (non vérifié)	(voir la note 2)	(non vérifié)
Produits . . . . .	467 972	41 322	—	509 294
Coûts directs . . . . .	<u>111 970</u>	<u>2 878</u>	—	<u>114 848</u>
Marge brute . . . . .	<u>356 002</u>	<u>38 444</u>	—	<u>394 446</u>
Charges				
Exploitation . . . . .	148 116	15 832	—	163 948
Ventes et marketing . . . . .	53 694	1 818	—	55 512
Recherche et développement . . . . .	28 005	—	—	28 005
Frais généraux et administratifs . . . . .	<u>51 372</u>	<u>3 076</u>	—	<u>54 448</u>
	<u>281 187</u>	<u>20 726</u>	—	<u>301 913</u>
Bénéfice avant les éléments suivants . . . . .	74 815	17 718	—	92 533
Amortissement des immobilisations corporelles . . .	27 983	888	—	28 871
Amortissement des immobilisations incorporelles	317 755	900	50 974 (a)	368 729
			(900) (c)	
Intérêts créditeurs . . . . .	(5 588)	—	—	(5 588)
Intérêts débiteurs . . . . .	10 814	384	2 361 (b)	13 294
			(265) (d)	
Augmentation de la débenture convertible payable à la société mère relativement à l'option . . . . .	25 236	—	—	25 236
Gain à la vente d'activités dont la Société s'est retirée, montant net . . . . .	(16 169)	—	—	(16 169)
Frais de rationalisation suivant la fusion . . . . .	—	14 278	—	14 278
Autres . . . . .	—	<u>(741)</u>	—	<u>(741)</u>
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices . . .	<u>(285 216)</u>	<u>2 009</u>	<u>(52 170)</u>	<u>(335 377)</u>
Impôts sur les bénéfices				
Exigibles . . . . .	10 869	4 326	110 (e)	15 305
Futurs . . . . .	<u>(16 780)</u>	—	<u>(977) (e)</u>	<u>(17 757)</u>
Perte nette . . . . .	<u>(279 305)</u>	<u>(2 317)</u>	<u>(51 303)</u>	<u>(332 925)</u>
Perte de base et diluée par action (\$) . . . . .	(3,04)			(3,58)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer la perte de base et diluée par action (en milliers) . . . . .	91 744		(f)	93 017

Voir les notes complémentaires.

**BCE EMERGIS INC.**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

(en milliers de dollars)

**1. Mode de présentation**

L'état consolidé des résultats pro forma non vérifié ci-joint de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 de BCE Emergis inc. (« BCE Emergis ») a été préparé conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada en vue d'être inclus dans le prospectus de BCE Emergis (le « prospectus ») préparé pour rendre admissible l'émission d'actions ordinaires par BCE Emergis. Cet état repose sur ce qui suit :

- Les états financiers consolidés vérifiés de BCE Emergis de l'exercice terminé le 31 décembre 2000, qui incluent les résultats de United Payors and United Providers, Inc. (« UP&UP ») depuis le 24 mars 2000;
- De l'information financière additionnelle non vérifiée de UP&UP pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 23 mars 2000, laquelle a été convertie en dollars canadiens au taux de change de 1,4535, soit le taux de change moyen de la période.

L'état consolidé des résultats reflète, sur une base pro forma, l'acquisition de la totalité des actions en circulation de UP&UP.

De l'avis de BCE Emergis, cet état consolidé des résultats pro forma contient tous les redressements importants nécessaires à la présentation fidèle d'états financiers pro forma.

Pour la préparation de l'état consolidé des résultats pro forma, aucun redressement n'a été fait pour tenir compte des synergies en matière d'exploitation qui pourraient découler de l'acquisition ou pour refléter toute opération survenue après le 24 mars 2000. Par conséquent, l'état consolidé des résultats pro forma non vérifié n'est pas nécessairement représentatif des résultats qui auraient pu être réellement obtenus ni des résultats prévus de périodes futures, si les événements dont il est question aux présentes avaient eu lieu aux dates indiquées.

L'état consolidé des résultats pro forma doit être lu à la lumière des états financiers consolidés vérifiés et non vérifiés de BCE Emergis et de UP&UP qui figurent ailleurs dans le prospectus.

**2. Hypothèses et redressements pro forma**

*Hypothèses portant sur le regroupement d'entreprises*

Le regroupement d'entreprises entre BCE Emergis et UP&UP a été comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

L'état consolidé des résultats pro forma de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 reflète le regroupement d'entreprises avec UP&UP comme s'il avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Aucun bilan consolidé pro forma n'est requis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, étant donné que le regroupement d'entreprises est compris dans le bilan consolidé de BCE Emergis au 31 décembre 2000.

*Redressements pro forma*

*Acquisition de UP&UP*

- (a) Représente l'amortissement pro forma pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 23 mars 2000, d'un montant de 50 974 \$. Le reste de l'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 est déjà inclus dans l'état consolidé des résultats de BCE Emergis. L'amortissement de l'écart d'acquisition a été calculé en fonction d'une période d'amortissement de trois ans.
- (b) Représente la charge au titre des intérêts théoriques pro forma, d'un montant de 2 361 \$, relativement à la débenture convertible, qui a été constatée afin de tenir compte des intérêts débiteurs additionnels, au taux de 6,84, et engagée pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 23 mars 2000, comme si la débenture avait été émise le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Aucune augmentation additionnelle pro forma de la débenture convertible payable à la société mère n'est requise étant donné que la totalité de l'augmentation a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats de BCE Emergis pour la période terminée le 31 décembre 2000.

- (c) Représente l'élimination de l'amortissement de l'écart d'acquisition, d'un montant de 900 \$, dans les états financiers de UP&UP, auquel une juste valeur de néant avait été attribuée suivant l'acquisition.
- (d) Représente le remboursement des effets à payer de UP&UP en conséquence de l'acquisition. L'état consolidé des résultats inclut un redressement pro forma qui tient compte d'économies d'intérêts d'un montant de 265 \$.
- (e) Représente l'incidence fiscale des redressements qui précèdent, le cas échéant, selon un taux d'imposition présumé de 41,39 %.
- (f) Représente le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer la perte de base et diluée par action qui inclut les actions émises dans le cadre de l'acquisition de UP&UP, comme si l'émission avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

## RAPPORT DES EXPERTS-COMPTABLES INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de  
United Payors & United Providers, Inc.

À notre avis, les bilans consolidés ci-joints et les états consolidés connexes des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de United Payors & United Providers, Inc. et ses filiales (la « Société ») aux 31 décembre 1999 et 1998 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société; notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications. Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues des États-Unis d'Amérique. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. À notre avis, nos vérifications servent de fondement raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessus.

(signé) PricewaterhouseCoopers LLP

McLean (Virginia)  
Le 7 février 2000

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**

**BILANS CONSOLIDÉS**

	<u>31 décembre 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>
	(en dollars US)	
<b>ACTIF</b>		
<b>SERVICES DE SOINS DE LA SANTÉ</b>		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	36 774 618 \$	27 510 647 \$
Placements à court terme	5 145 070	3 855 195
Comptes débiteurs, montant net	17 861 953	12 729 631
Impôts sur les bénéfices reportés	1 199 866	707 491
Autres éléments d'actif à court terme	1 555 665	1 109 584
Total de l'actif à court terme	62 537 172	45 912 548
Immobilisations, montant net	4 384 053	4 301 944
Avances aux fournisseurs contractants, montant net	37 337 030	24 414 030
Titres de placement	23 575 600	1 811 777
Actifs incorporels et autres, montant net	46 175 300	39 504 700
Total de l'actif, SERVICES DE SOINS DE LA SANTÉ	174 009 155	115 944 999
<b>SERVICES FINANCIERS</b>		
Espèces et quasi-espèces	6 617 677	—
Financement sur le marché secondaire à recevoir	1 478 456	—
Titres de placement	2 933 163	—
Prêts, montant net	15 883 237	—
Biens immobiliers détenus, montant net	912 540	—
Actifs incorporels et autres, montant net	7 869 873	—
Total de l'actif, SERVICES FINANCIERS	35 694 946	—
Total de l'actif	209 704 101 \$	115 944 999 \$
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>SERVICES DE SOINS DE LA SANTÉ</b>		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	11 421 900 \$	11 487 823 \$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	638 426	2 861 841
Billets à payer et contrats de location-acquisition, tranche à court terme	5 000 000	5 040 951
Total du passif à court terme	17 060 326	19 390 615
Impôts sur les bénéfices reportés	7 100 000	—
Charges à payer à long terme	933 333	1 073 333
Billets à payer et contrats de location-acquisition, tranche à court terme	12 500 000	17 022 738
Total du passif, SERVICES DE SOINS DE LA SANTÉ	37 593 659	37 486 686
<b>SERVICES FINANCIERS</b>		
Épargne et dépôts à court terme	6 910 207	—
Autres certificats de dépôt	18 288 798	—
Total des dépôts	25 199 005	—
Autres éléments de passif	961 689	—
Total du passif, SERVICES FINANCIERS	26 160 694	—
Total du passif	63 754 353	37 486 686
Engagements et éventualités		
Capitaux propres		
Actions privilégiées convertibles, valeur nominale de 0,01 \$, 5 000 000 d'actions autorisées, aucune émise et en circulation aux 31 décembre 1999 et 1998	—	—
Actions ordinaires, valeur nominale de 0,01 \$, 35 000 000 d'actions autorisées, 19 086 781 et 17 360 454 actions émises aux 31 décembre 1999 et 1998, respectivement	190 859	173 605
Capital versé supplémentaire	65 621 617	37 123 886
Actions autodétenues, 33 000 et 273 151 actions aux 31 décembre 1999 et 1998, respectivement, au coût	(494 440)	(2 634 490)
Autres éléments du résultat global cumulé	10 748 000	—
Bénéfices non répartis	70 410 272	44 491 012
Rémunération reportée	(526 560)	(695 700)
Total des capitaux propres	145 949 748 \$	78 458 313 \$
Total du passif et des capitaux propres	209 704 101 \$	115 944 999 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**

**RÉSULTATS CONSOLIDÉS**

**Exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998**

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	(en dollars US)	
<b>SERVICES DE SOINS DE LA SANTÉ</b>		
Produits		
Impartition — réseau des fournisseurs .....	83 494 019 \$	57 951 926 \$
Impartition — gestion médicale.....	<u>24 283 984</u>	<u>20 497 393</u>
Total des produits .....	<u>107 778 003</u>	<u>78 449 319</u>
Charges d'exploitation		
Frais de contrats directs .....	51 030 137	33 524 429
Frais généraux et frais d'administration .....	10 167 474	8 364 594
Amortissement .....	<u>4 357 396</u>	<u>4 028 416</u>
Total des charges d'exploitation .....	<u>65 555 007</u>	<u>45 917 439</u>
Autres produits		
Gain net réalisé sur la vente de titres négociables .....	136 234	419 060
Intérêts créditeurs, moins les intérêts débiteurs .....	423 718	155 966
Autres produits, montant net .....	<u>180 977</u>	<u>154 244</u>
Total des autres produits, montant net .....	<u>740 929</u>	<u>729 270</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, SERVICES DE SOINS DE LA SANTÉ .....	<u>42 963 925</u>	<u>33 261 150</u>
<b>SERVICES FINANCIERS</b>		
Intérêts créditeurs .....	685 881	
Intérêts débiteurs .....	<u>300 847</u>	
Intérêts créditeurs nets .....	385 034	
Provisions pour pertes sur prêts .....	<u>1 805</u>	
Intérêts créditeurs nets après provision pour perte sur prêts.....	383 229	
Autres produits .....	193 518	
Frais généraux et frais d'administration .....	426 203	
Amortissement de l'écart d'acquisition .....	<u>104 209</u>	
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, SERVICES FINANCIERS .....	<u>46 335</u>	
<b>TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ</b>		
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices .....	43 010 260	33 261 150
Charge d'impôts sur les bénéfices .....	<u>17 091 000</u>	<u>13 682 000</u>
Bénéfice net .....	<u>25 919 260 \$</u>	<u>19 579 150 \$</u>
Bénéfice net de base par action, non dilué .....	<u>1,40 \$</u>	<u>1,15 \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, bénéfice de base .....	<u>18 491 473</u>	<u>17 064 954</u>
Bénéfice net dilué par action .....	<u>1,35 \$</u>	<u>1,09 \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, bénéfice dilué .....	<u>19 252 856</u>	<u>17 981 445</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**

**CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

**Exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998**

	<u>Actions ordinaires</u>		<u>Capital versé additionnel</u>	<u>Actions autodétenues</u>	<u>Résultat global cumulé</u>	<u>Bénéfices non répartis</u>	<u>Rémunération reportée</u>	<u>Total</u>
	<u>Actions</u>	<u>Montant</u>						
	(en dollars US)							
Solde au 31 décembre 1997 .....	17 052 729	173 605 \$	37 123 886 \$	(3 029 450)\$	— \$	24 911 862 \$	(883 200)\$	58 296 703 \$
Acquisition d'actions autodétenues .....	(16 500)	—	—	(207 574)	—	—	—	(207 574)
Actions autodétenues émises de nouveau en vertu du régime d'achat d'actions des employés .....	25 574	—	—	370 524	—	—	—	370 524
Actions autodétenues émises de nouveau à la levée d'options d'achat d'actions .....	24 000	—	—	205 760	—	—	—	205 760
Autres actions autodétenues émises de nouveau .....	1 500	—	—	26 250	—	—	—	26 250
Charge de rémunération, montant net .....	—	—	—	—	—	—	187 500	187 500
Bénéfice net .....	—	—	—	—	—	19 579 150	—	19 579 150
Solde au 31 décembre 1998 .....	17 087 303	173 605	37 123 886	(2 634 490)	—	44 491 012	(695 700)	78 458 313
Acquisition d'actions autodétenues .....	(33 000)	—	—	(494 440)	—	—	—	(494 440)
Actions émises en vertu du régime d'achat d'actions des employés .....	25 969	260	432 835	—	—	—	—	433 095
Actions émises à la levée d'options d'achat d'actions .....	515 209	2 411	750 456	2 634 490	—	—	—	3 387 357
Avantage fiscal des options levées .....	—	—	1 731 471	—	—	—	—	1 731 471
Actions émises lors d'un placement secondaire .....	1 458 300	14 583	25 582 969	—	—	—	—	25 597 552
Charge de rémunération .....	—	—	—	—	—	—	169 140	169 140
Bénéfice net .....	—	—	—	—	—	25 919 260	—	—
Gain non réalisé sur les titres de placement, moins les impôts sur les bénéfices .....	—	—	—	—	10 748 000	—	—	—
Total du résultat global .....	—	—	—	—	—	—	—	36 667 260
Solde au 31 décembre 1999 .....	<u>19 053 781</u>	<u>190 859 \$</u>	<u>65 621 617 \$</u>	<u>(494 440)\$</u>	<u>10 748 000 \$</u>	<u>70 410 272 \$</u>	<u>(526 560)\$</u>	<u>145 949 748 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**

**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

**Exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998**

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	(en dollars US)	
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	25 919 260 \$	19 579 150 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les liquidités nettes liées aux activités d'exploitation		
Gain réalisé sur la vente de titres négociables	(136 234)	(419 060)
Amortissement	5 136 343	4 412 416
Amortissement des primes et honoraires	(121 758)	—
Charge de rémunération hors caisse	187 500	187 500
Impôts sur les bénéfices reportés	(153 000)	(521 432)
Variation des réserves et provisions	198 805	1 287 646
Origine des prêts vendus sur le marché secondaire moins les frais	(6 066 935)	—
Produit de la vente de prêts sur le marché secondaire	6 966 918	—
Variation des actifs et passifs, moins l'incidence des acquisitions		
Comptes débiteurs	(5 400 556)	(1 114 948)
Comptes créditeurs et charges à payer	(393 950)	(759 095)
Actif à court terme et autres	(3 987 462)	(674 337)
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	(2 223 415)	520 987
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	<u>19 925 516</u>	<u>22 498 827</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2 039 036)	(1 386 465)
Acquisition de titres négociables	(4 268 846)	(5 245 401)
Produit de la vente de titres négociables	3 845 015	5 650 291
Achat de placements à court terme	(4 534 318)	(3 803 609)
Produit de la vente de placements à court terme	3 804 509	8 329 131
Avances aux fournisseurs contractants, montant net	(13 120 000)	(7 564 300)
Paiements au titre des acquisitions, moins l'encaisse acquise	(6 855 175)	(11 689 432)
Produit de la vente d'autres placements	1 222 999	—
Achat de titres de placement	(7 189 094)	—
Augmentation de prêts, montant net	(255 674)	—
Autres éléments, montant net	—	(1 000 415)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	<u>(29 389 620)</u>	<u>(16 710 200)</u>
Activités de financement		
Produit d'un placement secondaire	25 597 552	—
Produit des emprunts bancaires	—	10 000 000
Achat d'actions autodétenues	(494 440)	(207 574)
Levée d'options d'achat d'actions	3 387 357	—
Avantage fiscal des options levées	1 731 471	—
Produit du régime d'achat d'actions des employés	433 095	602 534
Remboursement de billets à payer et obligations en vertu des contrats de location	(4 563 688)	(3 129 009)
Diminution des dépôts, montant net	(745 595)	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<u>25 345 752</u>	<u>7 265 951</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces	15 881 648	13 054 578
Espèces et quasi-espèces		
Au début de l'exercice	<u>27 510 647</u>	<u>14 456 069</u>
À la fin de l'exercice	<u>43 392 295 \$</u>	<u>27 510 647 \$</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés au cours de l'exercice	<u>1 786 921 \$</u>	<u>1 137 323 \$</u>
Impôts payés au cours de l'exercice	<u>16 440 323 \$</u>	<u>14 315 610 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars US)

**1. Nature des activités et mode de présentation**

United Payors & United Providers, Inc. (« UP&UP » ou la « Société ») est une société du Delaware qui sert d'intermédiaire entre les payeurs des soins de la santé (par exemple, les compagnies d'assurance) et les fournisseurs des services (par exemple, les centres hospitaliers) par la conclusion d'ententes contractuelles visant à produire des économies et d'autres avantages pour les payeurs et à accroître les liquidités et l'efficacité des réclamations soumises pour les fournisseurs. Les produits de UP&UP proviennent d'une partie des concessions de prix offertes par les fournisseurs en vertu d'ententes contractuelles. UP&UP offre aussi des services d'impartition de la gestion médicale aux compagnies d'assurance et aux autres payeurs. En 1999, la Société a fait l'acquisition d'une banque d'épargne fédérale (la « Banque ») dont les produits proviennent des intérêts et frais relatifs aux prêts.

Par suite de l'acquisition de la Banque, laquelle suit des pratiques de présentation de l'information financière spécifiques à son secteur, la Société présente séparément les services de soins de la santé et les services financiers dans les bilans et les états des résultats ci-joints.

**2. Appel public à l'épargne**

En mai 1999, la Société a réalisé un placement secondaire de 2 747 300 actions ordinaires au prix de 19,00 \$ chacune comportant 1 458 300 actions émises par la Société, 1 250 000 actions vendues par Principal Mutual Holding Company et ses sociétés affiliées (« Principal Mutual ») et 39 000 actions vendues par deux autres actionnaires vendeurs. L'émission des 1 458 300 actions a donné un produit net à la Société de 25,6 millions de dollars.

**3. Principales conventions comptables**

*Périmètre de consolidation*

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et comprennent les comptes et les résultats d'exploitation, déduction faite des éliminations intersociétés, de la Société et de ses filiales.

*Utilisation d'estimations*

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs figurant dans les états financiers, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants de produits et de charges des périodes en cause. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

*Constataion des produits*

Services de soins de la santé

La Société constate les produits provenant de l'impartition du réseau des fournisseurs selon la comptabilité d'exercice en fonction d'un pourcentage prévu aux contrats du montant des économies réalisées par les clients payeurs ayant accès au réseau de fournisseurs contractants de la Société. Les produits sont comptabilisés durant la période au cours de laquelle les prix des réclamations sont modifiés. Dans le cas des services d'impartition de la gestion médicale, les produits sont comptabilisés selon les ententes contractuelles. Les contrats peuvent refléter un taux de capitation, des honoraires pour les services rendus ou un tarif horaire. Les produits antérieurs à la certification sont généralement fonction de calculs mensuels de capitation et sont gagnés durant le mois pour lequel les services sont rendus. Les produits provenant de la gestion des cas sont généralement fonction des honoraires pour les services rendus ou de tarifs horaires sur la durée des contrats.

Services financiers

Les intérêts sur les prêts sont cumulés et crédités aux résultats selon la méthode de l'intérêt effectif en fonction du montant de capital en cours. Les commissions de montage, moins les frais de montage directs et d'accroissement, sont reportées sur la durée du prêt connexe et amorties selon la méthode de l'intérêt effectif.

*Quasi-espèces et placements à court terme*

Service de soins de la santé

La Société considère tous les instruments très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme des quasi-espèces. La Société conserve ses espèces et quasi-espèces dans des comptes bancaires dont le solde peut, à l'occasion, dépasser les montants assurés au niveau fédéral. La Société n'a pas subi de pertes à l'égard de ces montants et croit qu'elle n'est pas exposée à des risques de crédit importants à l'égard des espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 1999 et 1998, la Société avait environ 33 592 331 \$ et 15 865 387 \$, respectivement, d'espèces et de quasi-espèces déposés auprès de banques commerciales qui dépassent les montants assurés.

De temps en temps, la Société réalise des placements dans des titres négociables. La vente de ces titres négociables s'est soldée par des gains réalisés de 610 516 \$ et des pertes réalisées de 474 282 \$ en 1999; des gains réalisés de 808 919 \$ et des pertes réalisées de 389 859 \$ en 1998; des gains réalisés de 602 012 \$ et des pertes réalisées de 246 687 \$ en 1997. Le coût a été déterminé selon la méthode du coût propre. Les placements à court terme en 1999 et 1998 comportaient 1 471 070 \$ et 1 895 215 \$, respectivement, de titres adossés par le gouvernement

## UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

des États-Unis, 3 286 776 \$ et 1 632 849 \$, respectivement, d'autres titres de dette et 387 224 \$ et 327 131 \$, respectivement, de certificats de placement. Ces placements sont inscrits à la juste valeur, qui se rapproche du coût amorti.

#### Services financiers

La Société classe dans les espèces et quasi-espèces les montants à recevoir des institutions de dépôt, les dépôts portant intérêts dans d'autres banques dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins et les fonds fédéraux vendus. Tout risque de crédit significatif est réduit du fait que la majorité des espèces et quasi-espèces sont déposées auprès de la Federal Reserve et de la Federal Home Loan Bank, deux agences du gouvernement des États-Unis.

#### Titres de placement

La Société comptabilise les titres de placement conformément aux dispositions du *Statement of Financial Accounting Standards No 115, Accounting for Certain Investments in Debt and Equity Securities* (« SFAS 115 »). Le SFAS 115 exige que les institutions classent et comptabilisent les titres de dette et les titres de participation dans une des trois catégories suivantes, soit : 1) les titres de dette que l'institution a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance sont considérés des titres détenus jusqu'à l'échéance et sont inscrits au coût amorti; 2) les titres de dette et les titres de participation qui sont achetés et détenus principalement dans le but d'être vendus à court terme sont classés avec les titres négociables et sont inscrits à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant portés aux résultats et 3) les titres de dette et les titres de participation qui ne sont pas classés dans l'une ou l'autre de ces catégories sont classés comme titres disponibles pour la vente et sont inscrits à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant exclus des résultats et présentés comme montant net à titre de composante du résultat global moins l'incidence fiscale connexe.

#### Services de soins de la santé

Au 31 décembre 1999, tous les titres de placement des services de soins de la santé étaient classés comme des titres disponibles pour la vente.

#### Services financiers

Au 31 décembre 1999, tous les titres de placement détenus par la Banque étaient classés comme des titres détenus jusqu'à l'échéance et étaient inscrits au coût amorti. Les gains ou les pertes sur cession sont calculés d'après le produit net et la valeur comptable ajustée des titres vendus, selon la méthode du coût propre.

#### Avances aux fournisseurs contractants — Services de soins de la santé

La Société conclut des contrats directement avec des fournisseurs de services médicaux (« fournisseurs contractants »). Les contrats que conclut la Société avec ces derniers prévoient certaines concessions relatives aux honoraires pour les services médicaux rendus par les fournisseurs contractants à des patients couverts par les régimes d'assurance-maladie des clients payeurs. En contrepartie partielle des concessions de prix que les centres hospitaliers accordent, la Société leur offre l'option de recevoir une avance (« paiement anticipé ») équivalent à une partie du volume estimatif des réclamations annuelles que ces centres hospitaliers contractants auront avec leurs clients payeurs. Aux 31 décembre 1999 et 1998, le montant des avances (« paiements anticipés ») s'élevait à 38 213 030 \$ et à 25 093 030 \$, respectivement. Lorsqu'un contrat de fournisseur est résilié par l'une ou l'autre des parties, le montant des avances (« paiements anticipés ») jusqu'à la date de résiliation devient exigible et est payable par la Société. La Société considère que les dépôts auprès des fournisseurs sont recouvrables. Des provisions de 876 000 \$ et de 679 000 \$ ont été établies pour ces dépôts aux 31 décembre 1999 et 1998, respectivement.

#### Prêts et provision pour pertes sur prêts — Services financiers

Les prêts sont inscrits au montant du capital impayé et réduits du montant d'une provision pour les pertes sur prêts et les frais de prêts reportés. Les intérêts sur les prêts sont calculés selon la méthode de l'intérêt simple en fonction du solde quotidien du capital impayé. Les commissions de montage, moins les frais de montage directs et d'accroissement, sont reportées sur la durée du prêt connexe et amorties selon la méthode de l'intérêt effectif. La provision pour pertes sur prêts est un montant qui, selon la direction, sera suffisant pour absorber les pertes possibles sur les prêts existants qui pourraient devenir des prêts irrécouvrables, selon une évaluation du recouvrement des prêts et l'expérience antérieure relative aux pertes sur prêts. On cesse de cumuler les intérêts sur un prêt lorsque la direction est d'avis, après une évaluation des conditions économiques et des efforts de recouvrement, que la situation financière de l'emprunteur est telle que les intérêts ne sont pas recouvrables.

La Banque a adopté le *Statement of Financial Accounting Standards* (SFAS) No 114, *Accounting by Creditors for Impairment of a Loan*, et le SFAS No 118, *Accounting by Creditors for Impairment of a Loan — Income Recognition and Disclosure*. La Banque évalue les prêts pour déterminer s'ils ont subi une moins-value. Le SFAS 114 exige que certains prêts ayant subi une moins-value soient mesurés selon la valeur des flux de trésorerie futurs prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Il est parfois plus pratique d'évaluer la moins-value selon le prix du marché observé du prêt ou la juste valeur de la garantie si le prêt fait l'objet d'une garantie. Lorsque la valeur du prêt ayant subi une moins-value est inférieure au montant comptabilisé, la perte de valeur est constatée au moyen d'une provision pour moins-value.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

Dans le cours normal des affaires, la Banque a conclu des instruments financiers hors bilan comportant des engagements à accorder du crédit, des engagements en vertu de marges de crédit et des lettres de crédit de soutien. Ces instruments financiers sont comptabilisés dans les états financiers lorsqu'ils sont financés ou lorsque les frais connexes sont engagés ou encaissés.

*Financement sur le marché secondaire à recevoir — Services financiers*

Le financement sur le marché secondaire à recevoir est composé de prêts hypothécaires résidentiels montés pour le marché secondaire en vertu d'ententes d'achat conclues au préalable. Au 31 décembre 1999, les montants à recevoir à l'égard du marché secondaire étaient comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

*Biens immobiliers détenus — Services financiers*

Les biens immobiliers détenus comprennent les biens à l'égard desquels la Banque a pris des mesures de forclusion. Tous les biens ayant fait l'objet de forclusion sont détenus pour être vendus. La Banque cherche activement à vendre ces biens et s'attend à les vendre dès que possible.

Les biens ayant fait l'objet de forclusion sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur moins les frais de vente estimatifs. Le coût est la juste valeur des biens ayant fait l'objet de forclusion au moment de la forclusion plus les coûts engagés après la forclusion pour remettre le bien à son meilleur état en vue de la vente. La direction procède à l'occasion à l'évaluation de ces biens et les ajustements de la valeur comptable sont portés aux résultats de la période où ils sont effectués.

*Immobilisations*

Les immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, qui varie entre trois et sept ans. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative des biens ou la durée du bail, selon la plus courte des deux périodes.

*Actifs incorporels*

*Services de soins de la santé*

Les actifs incorporels sont l'excédent du coût sur l'actif net des entreprises acquises (écart d'acquisition). Ces actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes allant de 15 à 20 ans. L'amortissement cumulé aux 31 décembre 1999 et 1998 se chiffrait à environ 4 944 000 \$ et 4 356 000 \$, respectivement. La charge d'amortissement pour les exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998 s'est chiffrée à 2 564 000 \$ et 2 702 000 \$, respectivement. La Société évalue chaque année la recouvrabilité des actifs incorporels annuellement en fonction de facteurs qualitatifs. Lorsqu'une moins-value est constatée, elle est quantifiée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie et imputée aux résultats.

*Services financiers*

Les actifs incorporels représentent l'excédent du coût sur l'actif net lors de l'acquisition de la Banque en 1999. L'excédent du coût d'acquisition total sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit environ 6 200 000 \$, est amorti sur vingt ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. La charge d'amortissement de 1999 était de 104 000 \$ et l'amortissement cumulé au 31 décembre 1999 de 104 000 \$.

*Impôts sur les bénéfices*

Les impôts sur les bénéfices ont été comptabilisés selon la méthode du report variable. La charge d'impôts sur les bénéfices comprend les impôts exigibles et la variation des impôts reportés résultant d'écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs. Les actifs et passifs d'impôts reportés sont mesurés selon les taux et les lois qui seront en vigueur lors de la résorption des écarts.

*Bénéfice net par action ordinaire*

Le bénéfice net par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période. Le bénéfice par action dilué est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et les équivalents d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

*Concentration de clients payeurs — Services de soins de la santé*

Une partie importante des produits de la Société proviennent d'un petit nombre de clients payeurs. Si la Société avait été incapable de remplacer ces clients payeurs par de nouveaux clients payeurs importants, l'incidence négative sur les activités de la Société aurait été significative. Les produits de la Société sont concentrés (en pourcentage du total des produits) dans le cas des clients payeurs suivants en 1999 et 1998.

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Client payeur A .....	10 %	16 %
Client payeur B .....	—	11 %
Client payeur C .....	—	10 %

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

Au 31 décembre 1999, le client payeur A représentait 14 % des débiteurs de la Société. Au 31 décembre 1998, les clients payeurs A, B et C représentaient 16 %, 6 % et 7 %, respectivement des débiteurs de la Société.

*Résultat global*

Le résultat global comprend le bénéfice net et l'augmentation, moins les impôts sur les bénéfices, des titres de placement du secteur des soins de la santé de la Société (voir la note 16) et est présenté à l'état consolidé des capitaux propres. Il n'y avait pas d'autre composante du résultat global pour l'exercice terminé les 31 décembre 1998.

*Reclassements*

Certains montants des états financiers de 1998 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour 1999.

**4. Regroupements d'entreprises**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 1997, la Société a acquis la société America's Health Plan, Inc. (« AHP ») pour un prix d'achat d'environ 19,9 millions de dollars comportant 15,1 millions de dollars en espèces et la prise en charge de passifs pour un montant approximatif de 4,8 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et, par conséquent, les résultats d'exploitation de AHP ont été compris dans les états financiers consolidés des résultats ci-joints depuis la date effective de l'acquisition. L'acquisition a produit un écart d'acquisition d'environ 15,5 millions de dollars, lequel est amorti sur une période de 20 ans. En vertu des modalités de l'entente d'acquisition, le prix d'achat de AHP est sujet à redressement jusqu'à l'exercice 2000 si les produits de AHP excèdent des seuils fixés au préalable. En août 1998, la Société et le vendeur ont conclu une entente pour fixer le prix d'achat de AHP et éliminer les dispositions de contrepartie éventuelle dans l'entente d'origine. Selon les modalités de l'entente d'août 1998, la Société a convenu de verser au vendeur 4 millions de dollars en douze versements mensuels égaux commençant le 1<sup>er</sup> novembre 1998. Ce montant de 4 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'écart d'acquisition supplémentaire et est amorti sur la période d'amortissement restante de l'écart d'acquisition initial. Le solde impayé, d'environ 3,3 millions de dollars au 31 décembre 1998, est compris au poste comptes créditeurs et charges à payer du bilan consolidé ci-joint.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 1998, la Société a acquis la société ProAmerica Managed Care, Inc. (« ProAmerica ») pour un prix d'achat d'environ 14,3 millions de dollars comportant 11,7 millions de dollars en espèces et la prise en charge de passifs pour un montant approximatif de 2,6 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et, par conséquent, les résultats d'exploitation de ProAmerica ont été compris dans les états financiers consolidés des résultats ci-joints depuis la date effective de l'acquisition. L'acquisition a produit un écart d'acquisition d'environ 12,5 millions de dollars, lequel est amorti sur une période de 15 ans.

En date du 31 août 1999, la Société a acquis la Banque pour un prix d'achat d'environ 3,5 millions de dollars en espèces et la prise en charge de passifs pour un montant approximatif de 26,5 millions de dollars selon un calcul préliminaire des passifs pris en charge. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et, par conséquent, les résultats d'exploitation de la Banque ont été compris dans les états financiers consolidés des résultats ci-joints depuis la date de l'acquisition. La répartition préliminaire du prix d'achat a produit un écart d'acquisition de 6,2 millions de dollars, lequel est amorti sur une période de 20 ans. Le solde non amorti de l'écart d'acquisition au 31 décembre 1999 est compris au poste actifs incorporels et autres des services financiers du bilan consolidé ci-joint.

En 1999, la Société a acquis deux réseaux de fournisseurs à tarif préférentiel pour une contrepartie en espèces totale de 6,5 millions de dollars. Le coût de ces deux acquisitions a été attribué à l'écart d'acquisition et est amorti sur une période de 15 ans.

Les résultats d'exploitation consolidés pro forma non vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 qui suivent sont présentés comme si l'acquisition de ProAmerica avait eu lieu au début de 1998, compte tenu des ajustements effectués selon la méthode de l'achat pur et simple relatifs à l'intérêt, à l'amortissement de l'écart d'acquisition et aux impôts sur les bénéfices.

	<u>1998</u> (en milliers de dollars, sauf les montants par action)
Produits .....	89 054 \$
Bénéfice net .....	19 735 \$
Bénéfice net de base par action .....	1,16 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, bénéfice de base .....	17 065
Bénéfice net dilué par action .....	1,10 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, bénéfice dilué .....	17 981

Il n'y aurait pas eu d'écarts importants entre les résultats d'exploitation pro forma de 1999 et 1998 et les résultats historiques de 1999 et les résultats d'exploitation pro forma de 1998 si la Banque et les réseaux de fournisseurs à tarif préférentiel acquis en 1999 avaient été compris aux résultats pro forma de 1999 dans l'hypothèse où ces derniers ont été acquis en janvier 1998. Les résultats d'exploitation pro forma ne reflètent pas nécessairement les résultats qui auraient été réalisés si l'acquisition de ProAmerica avait été réalisée en date du 1<sup>er</sup> janvier 1998, ni des résultats qui seront réalisés dans l'avenir.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

**5. Prêts — Services financiers**

Les prêts hypothécaires et les prêts pour la construction commerciale et résidentielle sont garantis par les biens, les propriétés, le matériel et des débiteurs s'y rapportant et le ratio du prêt à la valeur n'excède généralement pas 80 % à l'origine du prêt.

Au 31 décembre 1999, les prêts comprenaient les éléments suivants :

Prêts hypothécaires .....	14 174 971 \$
Prêts pour la construction commerciale et résidentielle .....	2 063 835
Prêts à la consommation .....	419 636
	<hr/>
	16 658 442
Moins : Allocation pour pertes sur prêts .....	(641 483)
Commissions de montage reportées .....	(133 722)
	<hr/>
	<u>15 883 237 \$</u>

**6. Titres de placements**

*Services de soins de la santé*

En date du 31 décembre 1999 et 1998, les titres de placement disponibles pour la vente se détaillaient comme suit :

	1999			1998				
	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste Value	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste Value
Titres de participation négociables . . .	5 219 832 \$	17 900 000 \$	—	23 119 832 \$	300 000 \$	—	—	300 000 \$
Autres titres de participation . .	455 768	—	—	455 768	1 511 777	—	—	1 511 777
	<u>5 675 600 \$</u>	<u>17 900 000 \$</u>	<u>—</u>	<u>23 575 600 \$</u>	<u>1 811 777 \$</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1 811 777 \$</u>

*Services financiers*

En date du 31 décembre 1999, les titres de placement détenus jusqu'à l'échéance se détaillaient comme suit :

	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts portant intérêt dans d'autres banques .....	492 000 \$	— \$	— \$	492 000 \$
Titres de dette de sociétés .....	49 760	—	2 442	47 318
Obligations du gouvernement des États-Unis et d'agences .....	2 391 403	1 700	26 408	2 366 695
	<u>2 933 163 \$</u>	<u>1 700 \$</u>	<u>28 850 \$</u>	<u>2 906 013 \$</u>

En date du 31 décembre 1999, 210 000 \$ de bons du Trésor des États-Unis compris dans les montants ci-dessus ont été donnés en nantissement à titre de garantie d'achèvement de certains entrepreneurs relativement à des propriétés détenues par la Banque au comté Anne Arundel (Maryland).

En date du 31 décembre 1999, les échéances des titres de placement étaient les suivantes :

	Coût	Juste valeur
Échéant dans un an ou moins .....	699 833 \$	696 367 \$
Échéant dans un an à cinq ans .....	2 233 330	2 209 646
	<u>2 933 163 \$</u>	<u>2 906 013 \$</u>

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

**7. Immobilisations — Services de soins de la santé**

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	<u>31 décembre</u>		<b>Durée de vie amortissable</b>
	<u>1999</u>	<u>1998</u>	
Matériel informatique .....	4 416 076 \$	3 062 223 \$	3 - 5 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau .....	3 244 036	2 796 787	5 - 7 ans
Améliorations locatives .....	1 316 605	1 113 965	5 ans
Véhicules .....	62 772	62 772	3 ans
Total des immobilisations .....	<u>9 039 489</u>	<u>7 035 747</u>	
Amortissements cumulés .....	<u>(4 655 436)</u>	<u>(2 733 803)</u>	
Immobilisations, montant net .....	<u>4 384 053 \$</u>	<u>4 301 944 \$</u>	

La charge d'amortissement pour les exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998 s'élevait à environ 1 920 000 \$ et 1 326 000 \$, respectivement.

**8. Biens immobiliers détenus — Services financiers**

Les biens immobiliers détenus au 31 décembre 1999 étaient les suivants :

Propriétés résidentielles, au coût .....	999 540 \$
Propriétés commerciales, au coût .....	45 000
Provision pour pertes sur propriétés ayant fait l'objet de forclusion .....	<u>(132 000)</u>
	<u>912 540 \$</u>

Le montant au titre des biens immobiliers détenus, au coût, au 31 décembre 1999 tient compte des réductions de valeur de 1 504 589 \$ par suite de la comptabilisation des propriétés à la juste valeur à la date d'acquisition par la Banque, du fait que la direction avait l'intention de vendre rapidement ces propriétés. Il n'y a pas eu de variation dans la provision pour pertes sur les propriétés ayant fait l'objet de forclusion durant la période de quatre mois terminée le 31 décembre 1999.

**9. Billets à payer — Services de soins de la santé**

Dans le cadre de l'acquisition de AHP, la Société a conclu une entente de prêt avec une banque pour un montant total de 15 millions de dollars. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 1999 et 1998 était de 9 millions de dollars et de 12 millions de dollars, respectivement. Cet emprunt porte intérêt au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) majoré de 1/8 % (environ 7,5 % au 31 décembre 1999). Le capital est remboursable en versements trimestriels égaux sur une période de cinq ans commençant le 31 mars 1998. Les intérêts sont payables à terme échu le dernier jour ouvrable de chaque trimestre.

En décembre 1998, la Société a utilisé le produit d'une marge de crédit de 10 millions de dollars consentie par une banque, portant intérêt au TIOL majoré de 1/8 %, à titre de contrepartie partielle pour l'acquisition de ProAmerica. En février 1999, la Société a obtenu un prêt à terme de 10 millions de dollars auprès de la même banque et a utilisé le produit pour rembourser le montant tiré sur la marge de crédit. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 1999 était de 8,5 millions de dollars. Le prêt à terme porte intérêt au TIOL majoré de 1/8 % (environ 7,5 % au 31 décembre 1999). Le capital du prêt est remboursable en versements trimestriels égaux sur une période de cinq ans commençant le 31 mars 1999. Les intérêts sont payables à terme échu le dernier jour ouvrable de chaque trimestre.

Les deux prêts à terme comportent des clauses restrictives dont les plus importantes sont celles qui exigent que la Société maintienne des ratios financiers supérieurs à des niveaux déterminés, établissent des restrictions sur l'obtention de nouveaux emprunts de plus de 10 millions de dollars auprès d'une autre banque et empêchent la Société de verser des dividendes supérieurs à 50 % du bénéfice net consolidé, selon le sens qu'on lui donne dans la convention de prêt.

**10. Dépôts et marges de crédit — Services financiers**

Le montant global des certificats de dépôt géants, ayant une valeur nominale minimale de 100 000 \$, était d'environ 3 748 900 \$ au 31 décembre 1999.

Au 31 décembre 1999, les échéances des certificats de dépôt étaient les suivantes :

2000 .....	12 457 130 \$
2001 .....	2 831 177
2002 .....	1 372 192
2003 .....	1 268 795
2004 et suivantes .....	<u>359 504</u>
	<u>18 288 798 \$</u>

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

La Banque à une marge de crédit disponible auprès de la Federal Home Loan Bank of Atlanta (« FHLB ») de 3 000 000 \$. En vertu des modalités de cette marge de crédit, la Banque a accordé un nantissement général à la FHLB sur toutes les hypothèques résidentielles. Au 31 décembre 1999, il n'y avait aucune avance en cours en vertu de cette entente.

**11. Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur estimative des instruments financiers de la Société était la suivante aux 31 décembre 1999 et 1998.

	<b>1999</b>		<b>1998</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Services de soins de la santé</b>				
Espèces et quasi-espèces .....	36 774 618 \$	36 774 618 \$	27 510 647 \$	27 510 647
Placements à court terme .....	5 145 070	5 149 370	3 855 195	3 855 195
Titres de placement .....	23 575 600	23 575 600	1 811 767	1 811 767
Billets à payer .....	17 500 000	17 500 000	22 063 689	22 063 689
<b>Services financiers</b>				
Espèces et quasi-espèces .....	6 617 677	6 617 677		
Financement sur le marché secondaire .....	1 478 456	1 478 456		
Placements à court terme .....	2 933 163	2 906 013		
Prêts .....	16 658 442	16 930 079		
Actions de Federal Home Loan Bank .....	146 700	146 700		
Dépôts .....	25 199 005	25 374 616		

La Société utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour déterminer la juste valeur estimative des instruments financiers.

*Espèces et quasi-espèces :* La valeur comptable des espèces et quasi-espèces se rapproche de leur juste valeur.

*Placements à court terme et titres de placement :* La juste valeur des placements à court terme et des titres de placement est fonction des prix cotés ou de modèles de prix Black-Scholes, s'il y a lieu.

*Prêts :* Dans le cas des prêts à taux variable dont le taux est modifié souvent, et dont le risque de crédit ne change pas de façon significative, la juste valeur est équivalent à la valeur comptable. La juste valeur des prêts immobiliers et commerciaux est évaluée selon des analyses des flux de trésorerie actualisés en fonction de taux d'intérêt offerts présentement pour des prêts ayant des modalités semblables à des emprunteurs dont la qualité de crédit est semblable. La juste valeur des prêts ayant subi une moins-value est évaluée selon des analyses des flux de trésorerie actualisés ou les valeurs sous-jacentes des garanties, le cas échéant.

*Financement sur le marché secondaire à recevoir :* La valeur comptable du financement sur le marché secondaire à recevoir se rapproche de la juste valeur étant donné les ententes de pré-vente.

*Dépôts :* La juste valeur des dépôts à demande est, par définition, équivalente au montant payable sur demande à la date des états financiers (soit la valeur comptable). La valeur comptable des comptes du marché monétaire à taux variable et durée prédéterminée et des certificats de dépôt à taux variable se rapproche de leur valeur comptable à la date des états financiers. La juste valeur estimative des certificats de dépôt à taux fixe est calculée selon des analyses des flux de trésorerie actualisés aux taux d'intérêt présentement offerts.

**12. Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôts sur les bénéfices comprend les éléments suivants :

	<b>1999</b>	<b>1998</b>
Charge d'impôts exigibles .....	17 244 000 \$	14 203 400 \$
Charge d'impôts reportés (recouvrement d'impôts reportés) .....	(153 000)	(521 400)
Charge totale .....	<u>17 091 000 \$</u>	<u>13 682 000 \$</u>

La charge d'impôts sur les bénéfices diffère du montant obtenu en appliquant le taux d'imposition prévu par la loi des États-Unis aux bénéfices avant impôts de la manière suivante :

	<b>1999</b>	<b>1998</b>
Taux d'imposition légal des États-Unis .....	35 %	35 %
Impôts de l'État, déduction faite du crédit d'impôt fédéral .....	5 %	6 %
Taux d'imposition réel .....	<u>40 %</u>	<u>41 %</u>

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

Le tableau suivant donne les incidences fiscales sur les éléments importants des actifs (passifs) d'impôts reportés :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Rémunération différée .....	(293 000)\$	488 000 \$
Amortissement .....	578 000	(426 000)
Provision pour créances douteuses .....	1 020 000	1 068 000
Gains non réalisés sur placements .....	(7 065 000)	—
Autres charges à payer .....	<u>180 000</u>	<u>202 000</u>
Actifs (passifs) d'impôts reportés, montant net .....	<u>(5 580 000)\$</u>	<u>1 332 000 \$</u>

**13. Capitaux propres**

Le 13 avril 1998, le Conseil d'administration de la Société a approuvé le fractionnement des actions à raison de trois actions pour deux actions, sous forme de dividende en actions payable le 4 mai 1998, aux actionnaires inscrits le 24 avril 1998. Le fractionnement d'actions s'est traduit par l'émission de 5 786 818 actions ordinaires additionnelles. La valeur nominale des actions ordinaires n'a pas changé. En conséquence, l'émission des actions additionnelles a donné lieu à un transfert de 57 869 \$ du capital versé supplémentaire aux actions ordinaires pour tenir compte de la valeur nominale globale des actions émises. Le résultat de la division d'actions est comptabilisé rétroactivement au bilan consolidé et à l'état consolidé des capitaux propres pour toutes les périodes précédant la date du fractionnement d'actions. Tous les renvois dans les états financiers au nombre d'actions, aux prix afférents et aux montants par action ont également été ajustés pour tenir compte du fractionnement d'actions.

*Régime d'options d'achat d'actions et régime d'actionariat des employés*

En octobre 1996, la Société a adopté le régime d'options d'achat d'actions de United Payors & United Providers, Inc. Les options de souscription peuvent être offertes sous forme d'options d'achat d'actions d'intéressement ou d'options d'achat d'actions non admissibles. Le nombre maximal d'actions ordinaires de la Société réservées aux fins d'achat pour la levée des options octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions est de 2 325 000 actions. Tous les employés de la Société, les administrateurs externes et conseillers sont admissibles au régime. Un comité du Conseil d'administration détermine les montants à octroyer, les prix de levée, les durées et les périodes d'acquisition de droits. La date de levée d'une option d'achat d'actions d'intéressement et d'une option d'achat d'actions non admissible ne peut excéder une période de 10 ans et 12 ans, respectivement. Le tableau suivant fournit des renseignements sur les opérations aux termes du régime d'options d'achat d'actions :

	<u>1999</u>		<u>1998</u>	
	<u>Actions</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>	<u>Actions</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier .....	1 944 000	8,64 \$	1 800 000	7,90 \$
Octroyées .....	403 500	17,72	168 000	16,50
Levées .....	(496 000)	(9,83)	(24 000)	(8,58)
Annulées .....	(94 500)	(8,97)	—	—
En cours au 31 décembre .....	<u>1 757 000</u>	<u>10,35 \$</u>	<u>1 944 000</u>	<u>8,64 \$</u>
Pouvant être levées au 31 décembre .....	<u>1 062 625</u>	<u>10,55 \$</u>	<u>1 185 250</u>	<u>9,03 \$</u>

Le tableau suivant fournit des renseignements sur les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 1999 :

<u>Fourchette du prix de levée</u>	<u>Actions</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>	<u>Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à court</u>
4,00 \$ — 7,34 \$ .....	770 000	5,71 \$	7,9 ans
7,35 \$ — 9,34 \$ .....	268 125	8,01	8,0 ans
9,35 \$ — 12,00 \$ .....	166 875	11,84	8,0 ans
12,01 \$ — 20,00 \$ .....	552 000	17,50	4,9 ans

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

Le tableau suivant fournit des renseignements sur les options d'achat d'actions pouvant être levées au 31 décembre 1999 :

<u>Fourchette du prix de levée</u>	<u>Actions</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>
4,00 \$ — 7,34 \$ .....	340 625	5,96 \$
7,35 \$ — 9,34 \$ .....	268 125	8,01
9,35 \$ — 12,00 \$ .....	159 375	11,86
12,01 \$ — 20,00 \$ .....	294 500	17,44

Le 1<sup>er</sup> janvier 1998, la Société a mis en place le régime d'actionnariat des employés approuvé par les actionnaires de la Société le 3 juin 1997. Le nombre maximal d'actions réservées aux fins d'achat par les employés aux termes du régime d'actionnariat des employés est de 525 000 actions. Le régime est offert trimestriellement le premier jour de négociation de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année. En vertu du régime, les employés peuvent acheter des actions ordinaires au moyen de retenues salariales jusqu'à concurrence d'un nombre annuel d'actions d'une valeur au marché de 25 000 \$ à la date de l'octroi. Les actions sont achetées le dernier jour de négociation de chaque période d'offre à 85 % du cours du marché de l'action ordinaire au début ou à la fin de la période d'offre, soit le montant le moins élevé des deux. Les actions émises au titre du régime des employés peuvent être achetées sur le marché libre ou provenir des actions autodétenues par la Société. En 1999, 25 969 actions ont été émises aux termes du régime d'actionnariat des employés à un prix d'achat moyen de 16,68 \$ l'action.

En 1995, le Financial Accounting Standards Board a publié la norme *Financial Accounting Standard No. 123, Accounting for Stock-Based Compensation* (« FAS 123 »). Cette norme exige que la Société calcule la juste valeur des options d'achat d'actions et des actions émises aux termes du régime d'actionnariat des employés à la date d'octroi en utilisant un modèle d'établissement des prix d'option. La Société a choisi l'option « pro forma, divulgation seulement », autorisée en vertu du FAS 123, plutôt que l'imputation aux résultats. Le tableau suivant indique le bénéfice net pro forma et le bénéfice net par action qui auraient été obtenus si la Société avait choisi d'adopter la méthode de juste valeur du FAS 123 :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Bénéfice net		
Tel que présenté .....	25 919 260 \$	19 579 150
Pro forma .....	23 963 915	18 658 341
Bénéfice net par action		
De base tel que présenté .....	1,40 \$	1,15
Dilué tel que présenté .....	1,35	1,09
De base pro forma .....	1,30	1,09
Dilué pro forma .....	1,24	1,04

Le tableau suivant donne le prix de levée moyen pondéré et la juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi des options offertes dont le prix de levée est égal, supérieur ou inférieur au cours du marché de l'action à la date d'octroi :

<u>Prix de levée</u>	<u>1999</u>		<u>1998</u>	
	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>	<u>Juste valeur moyenne pondérée</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>	<u>Juste valeur moyenne pondérée</u>
Égal .....	— \$	— \$	13,43 \$	5,69 \$
Supérieur .....	18,00	7,39	14,67	7,09
Inférieur .....	14,29	11,23	19,70	8,41

Le calcul de la juste valeur estimée de chaque option repose sur le modèle économique modifié d'établissement de prix de Black-Scholes. Le tableau suivant indique les moyennes pondérées des hypothèses utilisées pour les options d'achat d'actions octroyées en 1999 et 1998 :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Taux d'intérêt sans risque .....	5,7 %	5,4 %
Années prévues jusqu'à l'exercice écoulé .....	3,5	3,2
Volatilité prévue .....	53,9 %	55,7 %
Moyenne pondérée de la juste valeur par action .....	7,60 \$	7,14 \$

La moyenne pondérée de la juste valeur par action ordinaire achetée aux termes du régime d'actionnariat des employés en 1999 et 1998 était de 4,89 \$ et de 5,70 \$ par action, respectivement. Le tableau suivant indique la moyenne pondérée des hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des actions :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Taux d'intérêt sans risque .....	4,9 %	5,0 %
Durée de vie prévue .....	3 mois	3 mois
Volatilité prévue .....	53,9 %	55,7 %

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

*Autres options d'achat d'actions et bons de souscription*

Dans le cadre de certaines opérations commerciales effectuées en 1996, la Société a offert des options et des bons de souscription comme suit : a) 273 000 actions ordinaires (à 8,33 \$ par action) sous forme d'options d'achat d'actions, dont 27 000 ont été levées en 1999, selon une entente de non-concurrence liée à une restructuration des commissions de commercialisation, et b) 252 000 actions ordinaires (à 10,67 \$ par action) sous forme de bons de souscription d'actions au terme d'une acquisition. Les options et les bons de souscription arrivent à échéance dans 3 à 5 ans, à compter de la date des ententes respectives. Le prix de levée moyen pondéré des options ou des bons de souscription octroyés en 1996 était de 9,45 \$. Au 31 décembre 1999, toutes les options et tous les bons de souscription pouvaient être levés.

Les options liées aux opérations mentionnées ci-dessus ont été évaluées en utilisant le modèle économique modifié d'établissement de prix de Black-Scholes. Les états financiers annexés tiennent compte du résultat de l'évaluation.

*Actions autodétenues*

Le 12 novembre 1999, le Conseil d'administration a autorisé la Société à établir un programme de rachat jusqu'à concurrence de 1 000 000 d'actions ordinaires de la Société. La Société a commencé à racheter des actions sur le marché libre ou au moyen d'opérations négociées au cours jugé approprié par la Société. Les actions achetées sont déposées dans le compte de trésorerie de la Société et servent principalement au régime d'actionnariat des employés et au régime d'options d'achat d'actions, et à l'usage général de l'entreprise. Au 31 décembre 1999, la Société avait racheté 33 000 actions au prix d'achat global de 494 440 \$. La Société a mis fin au programme de rachat le 7 février 2000.

**14. Régime d'épargne 401(K)**

En octobre 1996, la Société a autorisé l'établissement d'un régime d'épargne 401(k) pour les employés. Le régime, entré en vigueur en 1997, est offert à tous les employés, sous réserve de certaines conditions relatives au service. La Société verse une cotisation équivalente à celle de l'employé pour les premiers 1 000 \$, puis 50 % de la cotisation par la suite. La cotisation de la Société est acquise à l'employé après cinq années de service. En 1999 et 1998, les montants de cotisation de la Société s'élevaient à 580 000 \$, et à 445 000 \$, respectivement.

**15. Questions de réglementation — Services financiers**

La Banque est visée par diverses exigences sur le capital réglementaire régies par les agences bancaires fédérales. Si la Banque ne satisfait pas aux exigences minimales, les autorités de réglementation peuvent entamer des actions obligatoires, voire additionnelles, si elles le jugent nécessaire; ces actions pourraient avoir un effet direct important sur les états financiers de la Banque. Selon les lignes directrices relatives à la suffisance du capital et le cadre de réglementation pour mesures correctives rapides, la Banque doit satisfaire aux lignes directrices sur le capital concernant les mesures quantitatives de l'actif de la Banque, son passif et certains éléments hors-bilan calculés selon les pratiques comptables réglementaires. Les montants du capital de la Banque et leur classification sont également soumis aux jugements qualitatifs des autorités de réglementation concernant les éléments, la pondération du risque et d'autres facteurs.

La Banque est assujettie à la réglementation, à la supervision et à l'examen de l'Office of Thrift Supervision (« OTS ») et de la Federal Deposit Insurance Corporation. En acquérant la Banque, UP&UP est devenue une « unitary savings and loan holding company » assujettie à la supervision et à l'examen de l'OTS du Department of Treasury américain. Selon les lois actuelles, UP&UP, en tant que « unitary savings and loan holding », n'est pas restreinte quant au type d'activités commerciales qu'elle peut effectuer, pourvu que la Banque continue de satisfaire aux normes à titre d'institution d'épargne admissible. Toutefois, l'OTS a l'autorité sur UP&UP et ses filiales n'offrant pas de services bancaires pour appliquer la loi, notamment le droit de restreindre ou d'interdire des activités qui, selon lui, exposent la filiale d'épargne à un risque sérieux. En outre, la loi récemment adoptée par le Congrès stipule que seules les sociétés financières, telles qu'elles sont définies dans la loi, peuvent acquérir des « unitary thrift holding companies ».

Selon les mesures quantitatives établies par le règlement pour assurer la suffisance de capital, la Banque doit conserver des montants et des ratios minimaux (figurant au tableau ci-dessous) du capital total et de la première catégorie de fonds propres (décrits dans le règlement) à l'actif à risques pondérés (tel que défini). La direction croit que, au 31 décembre 1999, la Banque satisfaisait à toutes les exigences en matière de suffisance de capital auxquelles elle est assujettie.

Au 31 décembre 1999, l'avis le plus récent de l'OTS classait la Banque dans la catégorie « adéquatement capitalisée » selon le cadre de réglementation pour mesures correctives rapides. Pour faire partie de cette catégorie, la Banque doit maintenir un montant minimal du capital total à risque, de fonds propres à risque de première catégorie et des ratios de levier de première catégorie, indiqués dans le tableau suivant.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

Les montants de capital et les ratios réels de la Banque figurent également dans le tableau qui suit.

	Chiffres réels		Aux fins de suffisance de capital		Adéquatement capitalisée selon les provisions relatives aux mesures correctives rapides	
	Montant	Ratio	Montant	Ratio	Montant	Ratio
Au 31 décembre 1999						
Capital total (à l'actif à risques pondérés) . . . .	2 183 000 \$	15,18 %	1 150 000 \$	8 %	1 438 000 \$	10 %
Fonds propres de première catégorie (à risques pondérés) . . . . .	2 067 000	14,37 %	575 000	4 %	863 000	6 %
Fonds propres de première catégorie (à l'actif moyen) . . . . .	2 067 000	7,10 %	1 165 000	4 %	1 456 000	5 %

**16. Opérations entre apparentés**

La Société utilise, pour les affaires générales de l'entreprise, les services d'un avion appartenant à une société de Thomas L. Blair, président et chef de la direction de la Société. En 1999 et 1998, la Société a versé environ 272 000 \$ et 445 000 \$, respectivement, pour ce service.

Le 31 décembre 1995, UP&UP a conclu une entente avec America's Health Plan, Inc. (« AHP »), filiale indirecte en propriété exclusive de Principal Mutual, selon laquelle des clients payeurs spécifiques de AHP ont été transférés chez UP&UP. À cette date, Principal Mutual était propriétaire de 50 % des actions ordinaires de la Société. Le 1<sup>er</sup> septembre 1997, UP&UP a acquis le reste des activités de AHP. AHP conçoit et commercialise son propre réseau de fournisseurs de soins de santé pour les payeurs de coûts liés aux soins de santé comme les assureurs, les administrateurs de tierce partie et les syndicats. La raison sociale d'America's Health Plan, Inc. a été changée pour UP&UP, Inc. immédiatement avant l'acquisition. En acquérant AHP, la Société a obtenu le droit d'exploiter le réseau de fournisseurs de soins de santé sous la raison sociale d'America's Health Plan. En mai 1999, Principal Mutual s'est départie de la quasi-totalité de sa participation dans la Société et ne détient plus que 5 %.

En 1996, Principal Mutual est devenue un client payeur de la Société. Principal Mutual était un client payeur de AHP depuis 1992. En 1999 et 1998, le contrat avec Principal Mutual représentait environ 7 183 000 \$ et 7 376 000 \$, respectivement, du revenu du réseau de fournisseurs de la Société. Aux 31 décembre 1999 et 1998, Principal Mutual devait environ 809 000 \$ et 904 000 \$, respectivement; ces montants sont inclus dans les comptes débiteurs.

Principal Mutual administre également le régime 401(k) de la Société depuis 1997. Les montants versés à Principal Mutual en 1999 et 1998 pour les produits d'assurance et les services s'élèvent à environ 199 000 \$ et 159 000 \$, respectivement.

Le 8 octobre 1999, la Société a acheté de Thomas L. Blair une option pour acquérir environ 4 330 000 actions ordinaires de HealthExtras, Inc. pour 5 000 000 \$. Le prix de levée de l'option est de 92 \$ par action. L'option arrivera à échéance en octobre 2003 si elle n'est pas exercée.

La Société fournit des services administratifs à HealthExtras, Inc. (« HealthExtras »), entité créée par Principal Mutual et Thomas L. Blair, qui commercialise des produits comme des prestations de maladie invalidante et des prestations de maladie complémentaires. En 1999 et 1998, HealthExtras a remboursé à la Société environ 3 200 000 \$ et 839 000 \$, respectivement, pour les coûts liés à la dotation et autres coûts engagés par la Société, au cours de la prestation de services, au nom de HealthExtras. Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Société a également conclu une entente en matière de redevances par membre par mois (« PMPM ») avec HealthExtras. Les redevances sont de 1,00 \$ PMPM la première année et augmentent à 1,50 \$ PMPM à la quatrième année. Le calcul des redevances repose sur la durée des fonctions de chaque membre participant au programme de HealthExtras. En 1999, la Société a reçu 400 000 \$ en redevances. En contrepartie de l'entente sur les redevances, les membres de HealthExtras ont accès au réseau de fournisseurs de soins de santé de la Société sans frais pour une période de quatre ans. Il est probable que les prochains produits de HealthExtras intègrent l'utilisation du réseau de fournisseurs.

**17. Contrats de location**

La Société loue des espaces à bureaux en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables. Les contrats sont également assortis d'une clause de rajustement annuel et de paiement par la Société d'une part proportionnelle de l'augmentation des coûts d'exploitation du bâtiment. Aux fins des rapports financiers, les frais de location ont été constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. La Société a également conclu divers contrats de location-exploitation pour l'équipement de bureau. Les frais de location en vertu des contrats de location-exploitation non résiliables s'élevaient à 1 821 292 \$ et 1 496 000 \$ en 1999 et 1998, respectivement.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

La Société a signé un bail de onze ans pour des locaux à bureaux qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2000 et lui permettra de consolider ses deux bureaux du Maryland. La Société s'attend à résilier ses contrats de location actuels moyennant des frais de dépenses minimaux (pas plus de 90 jours de frais de location). Le tableau suivant indique les paiements futurs minimaux pour la location aux termes des contrats de location-exploitation :

	<u>Contrat de location-exploitation</u>
2000 .....	3 103 556 \$
2001 .....	3 087 106
2002 .....	2 787 911
2003 .....	2 694 505
2004 .....	2 300 086
Par la suite .....	15 730 239
	<u>29 703 403 \$</u>

**18. Engagements et éventualités**

Le 1<sup>er</sup> avril 1997, la Société a conclu un contrat d'emploi de cinq ans avec son président et chef de l'exploitation. Le contrat comprend notamment des options visant l'achat de 1 125 000 actions ordinaires de la Société; les options peuvent être levées sur une période de huit ans (avec une clause d'accélération liée au rendement) et une prestation de retraite (d'environ un million de dollars) sous forme de contrat de fiducie acquis sur une période de cinq ans. Une partie des options d'achat d'actions ont un prix de levée inférieur au cours du marché de l'action ordinaire de la Société à la date d'octroi (« en jeu »). L'élément de rémunération de ces options « en jeu », moins les incidences fiscales afférentes, est inscrit comme rémunération reportée et amorti comme une charge de rémunération sur une période de huit ans. La partie non amortie de la rémunération reportée aux 31 décembre 1999 et 1998 est incluse dans les capitaux propres. En décembre 1997, la Société a accéléré la période de levée de 750 000 options d'achat d'actions, qui avaient un prix de levée à la date d'octroi égal ou supérieur au cours du marché. Le contrat d'emploi a été prolongé de cinq ans le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

La Société offre à ses fournisseurs contractants une option de paiement anticipé calculé en fonction des montants facturés l'année précédente. Le fournisseur contractant peut demander le paiement anticipé au moment de l'exécution du contrat avec la Société ou à la date anniversaire du contrat.

Le 26 avril 1996, First Health Group Corporation (auparavant HealthCare COMPARE), société constituée au Delaware et concurrent de la Société, a déposé une poursuite civile contre la Société devant la cour de district des États-Unis dans le district nord de l'Illinois. La poursuite, sous sa forme révisée actuelle, demande une injonction permanente, et réclame un montant non spécifié de dommages-intérêts et de triples dommages-intérêts en raison de prétendues violations de la Lanham Act, 15 U.S.C. (S)(S) 1125(a)(1)(A) et (a)(1)(B); la poursuite allègue en outre que la Société s'est adonnée à des pratiques commerciales trompeuses, à des pratiques frauduleuses, qu'elle a entravé un ou des contrats et nuï aux relations économiques potentielles et qu'elle s'adonne ou s'est adonnée à la concurrence déloyale. First Health prétend que les représentants de la Société ont fait des déclarations fausses et trompeuses au cours des négociations de contrats avec des fournisseurs de soins de santé afin de les inciter à se joindre au réseau de fournisseurs de la Société. La Société nie les allégations de la poursuite et croit qu'elles ne sont pas fondées. La Société a déposé une demande reconventionnelle contre First Health pour violations de la Lanham Act, ainsi qu'une plainte en vertu des lois de l'État pour concurrence déloyale et dénigrement commercial. Dans les documents qu'elle a déposés à la cour et dans ses procédures, First Health soutient qu'elle a subi des dommages de 28,8 millions de dollars à 37 millions de dollars en raison notamment de la perte d'un seul contrat. Par la suite, First Health a tenté d'augmenter le montant de dommages-intérêts de façon considérable, mais dans une ordonnance datée du 9 juillet 1999, la cour a refusé toutes les nouvelles réclamations, à l'exception d'une réclamation mineure d'une valeur présumée d'environ 31 500 \$. Les examens au préalable sont terminés et la Société a déposé une requête pour un jugement sommaire alléguant que (a) la preuve déposée par First Health est insuffisante en droit pour établir la culpabilité en ce qui a trait à la publicité trompeuse et (b) la société a droit à ce que jugement soit rendu sur la réclamation de dommages-intérêts liée à la perte d'un contrat payeur étant donné que First Health ne peut prouver qu'elle a perdu le contrat à cause d'une action de UP&UP. First Health a déposé une requête incidente pour jugement sommaire alléguant qu'il doit exister une présomption de culpabilité contre UP&UP relativement à l'allégation de publicité trompeuse. La cour examine actuellement les requêtes et une décision écrite est attendue au cours du deuxième trimestre de l'an 2000. Pour l'instant, la cour n'a pas arrêté de date pour un procès. Selon les renseignements disponibles, la direction croit que sa responsabilité potentielle, le cas échéant, résultant du litige n'aura pas d'impact considérable sur les états financiers consolidés de la Société.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements et contracte certaines dettes éventuelles qui n'apparaissent pas dans les états financiers consolidés. Les engagements et les éventualités comprennent des garanties, des engagements d'une extension de

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

crédit et des lettres de crédit de soutien. Le tableau suivant donne les montants, au 31 décembre 1999, des engagements de prêts non versés autres que les prêts à la construction en cours, des lettres de crédit de soutien et des engagements de marges de crédit de la Banque :

Engagements de prêts non versés .....	411 000 \$
Lettre de crédit de soutien .....	—
Engagements de marges de crédit .....	<u>137 373</u>
	<u>548 373 \$</u>

La Société est aussi impliquée dans différentes poursuites qu'elle considère être dans le cours normal de ses activités. La direction croit que les dommages-intérêts éventuels accordés à la suite de ces poursuites, le cas échéant, n'auront pas d'incidence majeure sur les états financiers consolidés de la Société.

**19. Bénéfice par action**

Le tableau suivant fournit les renseignements sur le rapprochement des numérateurs et dénominateurs du calcul du bénéfice par action non dilué pour les années terminées le 31 décembre 1999 et 1998 et des numérateurs et dénominateurs du calcul de bénéfice par action dilué pour les mêmes périodes.

<u>Au 31 décembre 1999</u>	<u>1999</u>			<u>1998</u>		
	<u>Bénéfice net</u>	<u>Actions</u>	<u>Par action</u>	<u>Bénéfice net</u>	<u>Actions</u>	<u>Par action</u>
Non dilué .....	25 919 260 \$	18 491 473	1,40 \$	19 579 150 \$	17 064 954	1,15 \$
Effet de dilution des options et des bons de souscription .....	—	<u>761 383</u>	<u>(0,05)</u>	—	<u>916 491</u>	<u>(0,06)</u>
Dilué .....	<u>25 919 260 \$</u>	<u>19 252 856</u>	<u>1,35 \$</u>	<u>19 579 150 \$</u>	<u>17 981 445</u>	<u>1,09 \$</u>

Toutes les options et tous les bons de souscription en cours ont été inclus dans le calcul du bénéfice par action dilué en 1999.

Les options visant l'achat de 4 500 actions ordinaires à un prix de levée de 21,59 \$ par action étaient en circulation en 1998, mais n'avaient pas été incluses dans le calcul du bénéfice par action dilué, car le prix de levée des options d'achat d'actions était supérieur à la moyenne des cours du marché des actions ordinaires et, par conséquent, avaient un effet antidilution. Les options d'achat d'actions arrivent à échéance en avril 2008.

Les options visant l'achat de 461 250 actions ordinaires à un prix de levée moyen pondéré de 11,85 \$ par action et les bons visant l'achat de 477 000 actions ordinaires à 10,67 \$ par action étaient en circulation en 1997, mais n'ont pas été inclus dans le calcul du bénéfice par action dilué, car les prix de levée des options et des bons étaient supérieurs à la moyenne du cours du marché des actions ordinaires et, par conséquent, avaient un effet antidilution. L'échéance des options et des bons varie entre octobre 1999 et mars 2009.

**20. Données financières trimestrielles (non vérifiées)**

	<u>Trimestre terminé le 31 mars</u>	<u>Trimestre terminé le 30 juin</u>	<u>Trimestre terminé le 30 septembre</u>	<u>Trimestre terminé le 31 décembre</u>
<b>1999</b>				
Produits .....	23 722 \$	27 154 \$	28 235 \$	29 546 \$
Bénéfice d'exploitation .....	9 380	10 630	10 845	11 414
Bénéfice net .....	5 599	6 506	6 679	7 135
Bénéfice net de base par action .....	0,32	0,35	0,35	0,37
Bénéfice net dilué par action .....	0,31	0,34	0,34	0,36
<b>1998</b>				
Produits .....	18 598 \$	19 097 \$	19 516 \$	21 238 \$
Bénéfice d'exploitation .....	7 558	8 168	8 954	9 044
Bénéfice net .....	4 396	4 812	5 037	5 334
Bénéfice net de base par action .....	0,26	0,28	0,29	0,31
Bénéfice net dilué par action .....	0,25	0,27	0,28	0,30

**21. Événements postérieurs à la date du bilan**

Le 4 février 2000, la Société a conclu une entente de fusion avec BCE Emergis, Inc. du Canada. La fusion est soumise à l'approbation des actionnaires et de certaines autorités de réglementation. Une assemblée extraordinaire des actionnaires de UP&UP devrait être tenue en mars 2000. Si la fusion est approuvée, les actionnaires de UP&UP recevront 27,00 \$ en espèces pour chaque action ordinaire détenue.

**UNITED PAYORS & UNITED PROVIDERS, INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

**22. Rapprochement avec les principes comptables généralement reconnus du Canada**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis d'Amérique, qui diffèrent à certains égards des PCGR du Canada.

Selon les PCGR américains, certains placements à long terme, qui ont été classés parmi les titres disponibles pour la vente, sont inscrits dans l'actif total à leur juste valeur. Selon les PCGR du Canada, ces placements auraient été inscrits au coût. Ainsi, selon les PCGR du Canada, les autres éléments d'actif auraient été plus élevés de 52 000 \$, tandis que les titres de placement, les impôts sur les bénéfices reportés et les capitaux propres (autres éléments du résultat global cumulé) auraient été moins élevés de 17 900 000 \$, de 7 100 000 \$ et de 10 748 000 \$, respectivement, au 31 décembre 1999.

## **ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ**

Le 8 novembre 2001

Le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Pour ce qui est de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, complété par le dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

Le vice-président du Conseil et chef de la direction,  
(signé) W. BRIAN EDWARDS

Le chef des affaires financières,  
(signé) NELSON GENTILETTI

### **Au nom du conseil d'administration**

(signé) JEAN C. MONTY  
Président du Conseil

(signé) PIERRE DUCROS  
Administrateur

## ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 8 novembre 2001

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Pour ce qui est de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, complété par le dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

(signé) LINDA BOULANGER

(signé) ERIC MORISSET

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

VALEURS MOBILIÈRES TD INC.

(signé) BRIAN CAMPBELL

(signé) PETER GROSSKOPF

SCOTIA CAPITAUX INC.

BMO NESBITT BURNS INC.

(signé) CAMILLO DI PRATA

(signé) LUIGI FRAQUELLI

RAYMOND JAMES LTÉE

VALEURS MOBILIÈRES  
YORKTON INC.

THOMSON KERNAGHAN & CIE  
LIMITÉE

(signé) JOHN CUSHMAN

(signé) MITCHELL L. GREENSPOON

(signé) JAMES LORIMER